L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 14 AVRIL 1866. — Entre les rues Bienville et Conti.

C. F. WEISSE & Cie.
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS:
SAMEDI MATIN, 14 AVRIL.

Pour la liste des arrivages et des départs, celle des importations, exportations et consignations et ce qui concerne le mouvement du port en général, voir la partie anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.
Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par C. E. Girardey—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, vingt-six terrains situés dans le Deuxième District, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Douane, Miro et Tonti—et trois terrains situés dans l'îlet compris entre les rues Canal, Galvez, Douane et Miro.

Par L. Von Zinken—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, une maison avec dépendances en briques, à étage, [illegible] rue Levée et Bagatelle, Troisième District.

Par W. H. Bennett—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, une belle maison [illegible] élevé, sur le chemin de fer de la Carrollton, à Jefferson City.

Par S. Gaignard—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, une propriété formant l'encoignure St. Philippe et St. Claude—Une grande propriété située sur le railroad Pontchartrain, entre les rues Elysian Fields et Dauphine, avec une maison basse—Une propriété rue St. Louis, entre Franklin et Trémé.

Par G. de Feriet—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, un terrain situé dans le Troisième District, avec une maison confortable en bois et dépendances, &c. face à la rue Columbus.

Par D. E. Morphy—à midi, au dernier magasin de la Douane, rue Vieille Levée, un [illegible] bateau, et au No 47 de la rue des Magasins, café, [illegible]; sur la Levée, au pied de la rue Conti, farine.

Par E. Roger & Co—à leurs salles d'encan, chapeaux, linge fait, chemises, bonneterie, marchandises sèches et soie, coton, &c.

Par F. Fernandez—à son magasin d'encan, marchandises sèches, articles de mercerie, coutellerie, bonneterie, meubles, &c.

Par Montgomery frères—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, neuf actions dans le Southern Dry Dock Company, et [illegible] actions dans le Dry Dock Company d'Alger—A leur salle d'encan, un assortiment de meubles, tapis, glaces, &c.—Et aux Ecuries de P. Lions, rue Gravier, bonne chevaline, mulets, buggies, &c.

Par Bernard Trapp—à 10 heures du matin, au magasin de G. Bordino, importateur, rue Vieille Levée, entre Bienville et Conti, cognac, absinthe, kirsch, anisette, liqueurs, champagne, vin rouge et blanc, sherry, madère, porto, fromage, sardines, [illegible], savon, épices, &c.

Par E. Scott—au No 34 de la rue des Magasins, coin Natchez, vins, thé, liqueurs, provisions, cigares, et poisson.

Par Vincent & Co—au No 16 de la rue de Chartres, marchandises sèches étrangères et du pays.

Par J. P. Bofosse—au No 57 de la rue Gravier, jambons, farine, tabac et cotons.

Par John C. Bohn—au No 39 de la rue de Chartres, marchandises sèches, habillements et chemises, sans réserve.

Les deux pouvoirs.

Dans les gouvernements monarchiques-parlementaires le pouvoir exécutif a un remède effectif contre les écarts de la majorité législative, c'est, d'un part, le droit de nomination à la Chambre haute, et, de l'autre, celui de dissoudre la Chambre basse. Ainsi, en cas de conflit entre les deux branches du gouvernement, appel est fait au corps électoral, arbitre souverain qui décide, en dernier ressort, le différend. Si un pareil pouvoir appartenait au Président des Etats-Unis, jamais les circonstances n'en auraient mieux justifié l'emploi, car les Représentants qui siégent actuellement à Washington, nommés presque tous pendant la guerre, sont loin de représenter les idées et les sentiments qui animent depuis la paix la majorité du peuple américain.

Mais la Constitution n'a pas jugé à propos d'armer le chef du pouvoir exécutif d'une pareille faculté; elle lui a donné un autre droit, celui du veto, qui, dans les circonstances ordinaires, suffit amplement à préserver le pays des dangers d'une législation imprudente ou funeste. Nous avons dit comment le parti radical avait voulu briser entre les mains du Président cette égide protectrice des droits de la minorité. En dehors de recours aux tribunaux ou de la résistance ouverte à une loi qui ne réunit pas les formes légales et constitutionnelles, il ne reste, au premier magistrat de la république d'autre ressource que d'attendre le changement que les prochaines élections pourront apporter dans la composition des deux chambres.

Le recours aux tribunaux pour faire déclarer inconstitutionnelles toutes les lois que le Congrès souhaiterait va ajouter à celle des droits civils, offre, dans la pratique, de graves inconvénients. Des décisions contradictoires seront inévitablement rendues par les Cours de premier ressort, il s'écoulera beaucoup de temps avant que la Cour Suprême ait statué sur une première affaire; sa décision, qui, d'ailleurs, laisser des doutes sur l'application de la loi à d'autres cas. On resterait ainsi pendant longtemps dans l'anarchie et la confusion; et l'agitation des lois, qu'il plaira à la faction radicale de voter en faveur des affranchis, pourrait donner lieu à plus de désordres et de troubles dans les anciens Etats à esclaves, que la loi sur les esclaves fugitifs n'en a provoqué jadis dans les Etats libres.

D'autre part, la résistance active ou passive du pouvoir exécutif à l'exécution de la loi sur les droits civils, ou de tout autre loi passée dans les mêmes conditions, si bien fondée en droit que soit cette résistance, n'en constitue pas moins un conflit dangereux entre les deux grands pouvoirs actuels de l'Etat. Si les marshals, qui relèvent de l'exécutif, refusent de se prêter à l'exécution de la loi, ils peuvent être condamnés par les Cours, et le troisième pouvoir judiciaire, se trouve simplement à la lutte d'une façon active. L'anarchie est donc complète dans les relations qui existent forcément entre les trois branches du gouvernement, une partie de la résistance à laquelle il faut s'attendre de la part des gouvernements d'Etat.

Il ne faut pas se dissimuler que la position du Président est hérissée de difficultés. Si, comme nous le suggérions, il eût lancé sa proclamation de paix avant la réunion du congrès, et s'il eût refusé de reconnaître le congrès comme organisé constitutionnellement jusqu'à l'admission des représentants et des sénateurs de tous les Etats de l'Union, il eût paralysé l'action des adversaires de sa politique et il les eût amenés probablement à composition; mais en reconnaissant la validité des lois adoptées par ce congrès sectionnel depuis trois mois, il s'est interdit de recourir à cet argument. Il eût pu, peut-être, le faire valoir après sa proclamation de paix, mais il ne l'a pas fait et il a continué à envoyer des messages au sénat, ce qui est une reconnaissance implicite du droit de cette assemblée à siéger sans la participation des vingt-deux sénateurs du Sud.

Il résulte de là un grand danger. Car si le pouvoir exécutif n'a aucun moyen d'arrêter les deux chambres dans leurs écarts législatifs, celles-ci sont armées par la constitution du pouvoir de mettre en accusation le Président et les membres de son cabinet. C'est assurément une mesure grave que la mise en accusation du premier magistrat de la république, et il est difficile de prévoir quelles pourraient en être les conséquences; mais les partis extrêmes, une fois lancés sur la pente glissante des moyens révolutionnaires, s'arrêtent difficilement. Déjà, les principaux organes des radicaux demandent, nettement la destitution de M. Johnson, et les amis de ce dernier l'ont averti que ces menaces ne tarderaient pas à se réaliser.

Il n'y a, dans l'histoire des Etats-Unis, qu'un seul exemple d'une tentative faite pour mettre en accusation un président. En 1843, M. Botts présenta à la chambre une série d'accusations contre le président Tyler, qui avait commis le crime, impardonnable aux yeux des politiciens, d'abandonner le parti qui l'avait élu pour suivre les inspirations de sa conscience. Parmi ces accusations figurait celle d'avoir abusé d'une façon arbitraire et despotique du droit de veto pour satisfaire ses ressentiments personnels et politiques contre le sénat des Etats-Unis. La résolution présentée par M. Botts pour que ces accusations fussent renvoyées à un comité d'enquête, fut repoussée par un vote de 127 voix contre 83.

On sait que toute proposition de mise en accusation doit émaner de la chambre. Lorsque la mise en accusation est prononcée par une majorité de la chambre elle est référée au sénat, qui est appelé à juger le fonctionnaire accusé et qui ne peut le condamner que par un vote des deux tiers. L'accusation est soutenue devant le sénat par des commissaires choisis par la chambre dans son sein. L'accusé n'est pas tenu de comparaître en personne devant le sénat, il peut se faire représenter par un défenseur. Il n'y a donc pas nécessairement arrestation du fonctionnaire inculpé.

D'après la composition actuelle de la chambre, il est à présumer que le sénat en accusation du président serait soutenue par la majorité des votants, même en admettant de nombreuses défections ou abstentions dans les rangs du parti.

Mais, au Sénat, il est possible que les ennemis du Président ne puissent réunir à obtenir un vote des deux tiers, car, comme on l'a vu par le compte rendu que nous avons donné de la séance du 6, le déplacement d'une voix, seulement jusqu'au dernier moment,—celle du sénateur Morgan de New York—ont suffi pour changer le résultat du vote sur le veto présidentiel. On ne peut, cependant, rien préjuger de ce que ferait le Sénat en pareil cas. Il y a deux vacances à remplir, une dans le New Jersey, et une dans le Etat du nord-ouest. Toutes les efforts des radicaux vont tendre à s'assurer ces deux voix, et, s'ils réussissent, nous les verrons bientôt à l'œuvre, car ils ont adopté une variante de la fameuse devise: *vult ou rude*, et cette variante c'est *rule and ruin*.

Le président Johnson, averti de leurs intentions, n'a [illegible], a donné avec calme ceux qui lui ont fait cette communication, mais il n'a

que jugé à propos de leur faire connaître les moyens de défense qu'il compte employer pour repousser l'attaque; il s'est contenté de répondre qu'il ne pouvait empêcher ses ennemis de le mettre en accusation s'ils y étaient résolus. Faire le procès de M. Johnson c'est faire le procès à l'Union et à la Constitution. Nous doutons que les radicaux osent assez forts pour triompher dans une pareille cause.

ABROGATION DE LA TAXE D'ECOLE
PERÇUE PAR LE BUREAU DES AFFRANCHIS.

On se rappelle que la Législature avait voté, pendant la dernière session, une résolution conjointe pour protester contre la perception de la taxe destinée à l'instruction des noirs libérés. La résolution déclarait que le prélèvement de cet impôt extraordinaire pesant lourdement sur la population appauvrie, les Chambres suppliaient le Président de l'abroger et de révoquer l'ordre en vertu duquel il était perçu. Une clause chargeait le président du Sénat et le speaker de la Chambre des Représentants de transmettre à Washington, par le télégraphe, le texte de la résolution.

C'est ce qu'a fait M. Albert Voorhies, lieutenant-gouverneur, il y a quelques jours (le 10). Il a ajouté au texte officiel le télégramme suivant:

« Le peuple de cet Etat espère que le fardeau qui pèse sur lui sera allégé; il l'espère surtout depuis que Votre Excellence a déclaré, dans une Proclamation, que la loi martiale était levée et la paix rétablie. Le fait que le Bureau des Affranchis doit exister encore un an, ne l'autorise pas, ce nous semble, à maintenir l'impôt, d'autant plus que les circonstances n'exigent plus l'exercice de cette taxe prérogative.

» Je crois que je dois vous rappeler la position faite aux affranchis par nos lois. En fait comme en droit, ils sont sur un pied d'égalité, devant les tribunaux, avec les blancs: ils peuvent poursuivre en justice et être poursuivis, intenter des procès et paraître comme témoins dans toutes les Cours. Tels étaient, avant la guerre, les privilèges de la population de couleur libre de la Louisiane, et tels sont aujourd'hui les droits reconnus à tous les affranchis.

» Votre respectueux et obéissant serviteur,
ALBERT VOORHIES. »

A ce télégramme le Président des Etats-Unis a répondu par la dépêche suivante:

» Département de la guerre, 12 avril 1866.

» A M. Albert Voorhies.

» Votre télégramme a été référé au secrétaire de la guerre, qui déclare que toutes les ordres et toutes les mesures concernant la perception de taxes par le Bureau des affranchis, dans un but d'instruction, ont été suspendus.

» ANDREW JOHNSON. »

L'ÉCHEC DU VETO. — Les journaux de New-York du 9 publient des correspondances de Washington qui annoncent peu d'empressement de la part des conservateurs à soutenir le président. On lui reproche avant tout de n'avoir pas su s'aider lui-même en ne faisant rien pour le parti démocrate sur lequel cependant il avait pu fonder le succès de sa politique. Dans un meeting qui a eu lieu à Washington pour faire revivre l'Association démocratique nationale regardée avant la guerre comme presque synonyme de garde nationale de cette ville, M. Saulsbury, qui avait proclamé devant le Sénat que chaque pouce du sol du Delaware serait rougi de sang avant que le bill des droits civils pût y être mis en vigueur, a dit qu'il était las de soutenir le président, bien qu'il fût son ami personnel; qu'il avait perdu l'élection du Connecticut par sa faute; qu'il lui eût été facile de se assurer le résultat en destituant ses ennemis et en les remplaçant par des amis; que pas un membre de son cabinet n'était pour lui et qu'il avait à peine au congrès un homme pour appuyer ses mesures; qu'il était donc plus nécessaire que jamais de réorganiser la vieille association démocratique.

Il est certain que les actes du président Johnson ne sont pas en parfaite harmonie avec ses proclamations et ses discours, ce qui fait que le président Johnson ne fortifie pas beaucoup par ses actes. Ces actes ou les attendait toujours; et quand ils viennent, ils sont loin d'être à la hauteur de sa politique. La première chose qu'il eut dû faire, c'eût été, comme l'a dit M. Saulsbury, de remplacer son cabinet par des hommes sûrs, et ensuite de remplacer dans tous les Etats le personnel fédéral hostile à ses projets. Son vote, la conservation des hommes dénoncés par le sénateur du Delaware explique les revers congressionnels que subit la politique du Président.

LICENCIEMENT DE TROUPES. — Le licenciement des troupes continue. C'est ce à quoi on devait naturellement s'attendre après la proclamation de la paix par le président Johnson. On nous rapporte que les 80e et le 97e régiment de troupes nègres sont arrivés ici de l'Alabama pour y recevoir leur solde et leur congé définitif. Ces nègres, s'ils veulent travailler, rendront plus de service au pays, la pioche à la main que le fusil sur l'épaule.

Le général Canby, dit le *Times*, a reçu copie d'un ordre émanant du quartier-général militaire de l'Alabama, d'après lequel toutes les troupes blanches et noires, cantonnées dans cet Etat, doivent être renvoyées du service des Etats-Unis, vers le 15 du courant, et aussitôt que possible. Un ordre semblable a été lancé dans le Tennessee et il a déjà été mis en vigueur dans la Floride. La seule force militaire qui restera dans l'Alabama, après que l'ordre dont il est question aura été exécuté, sera le 15e régiment d'infanterie régulière, qui occupera les forts, les arsenaux et autres lieux où le gouvernement tient ses matériel.

Convention nationale démocratique.

NOMINATIONS DE CANDIDATS.

Pour la place de shérif—Harry T. Hays.
Coroner—Dr. Charles Delery.
Avocat de district—Lusembourg.
Greffier de la Première Cour de District—Norbert Trépagnier.
Deuxième Cour—G. V. Gourdain.
Troisième Cour—Capitaine Bryan.
Quatrième Cour—R. C. Bend.
Cinquième Cour—Louis Powell.
Sixième Cour—Wolpes.
La convention a remis à ce soir les autres nominations.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Ce soir le Bossu, drame émouvant, en cinq actes et en dix tableaux de Paul Féval et d'Anicet Bourgeois. Cette pièce, supérieurement jouée, obtient grand succès. Chaque tableau représente une époque chevaleresque, un spadassin, un [illegible], un rapt, une surprise, un coup de théâtre. Ce qui n'empêche pas le « Bossu » de se montrer dans le 9me tableau et de s'ériger en vengeur dans le 10e. Tout le monde voudra voir cette pièce vraiment extraordinaire.

Lundi prochain, la troupe française donnera au même théâtre, pour le bénéfice de Mlle Ebdie Girard, dont le talent dramatique a été si grandement apprécié ici, la première représentation du SUPPLICE D'UNE FEMME, drame en 3 actes de la Comédie Française par M. De Girardin et A. Dumas fils; et la première représentation de la reprise de UNE FEMME QUI SE JETTE PAR LA FENETRE, vaudeville en un acte de Scribe. La bénéficiaire jouera dans les deux pièces avec l'élite de la troupe. Ce spectacle ne peut manquer de faire une brillante et complète chambrée.

PASSES POUR LE MEXIQUE.—En vertu par un ordre du général Sheridan, ordre inséré plus haut, que toute personne, s'embarquant de la Nouvelle-Orléans pour Matamoros, Tampico ou Vera-Cruz, devra prendre préalablement une passe au bureau du maréchal prévôt-général, lequel est chargé de l'exécution de cet ordre.

SUICIDE... E. DE PYLE.—Le dernier perfectionnement apporté dans la fabrication de ce suicide laisse plus rien à désirer, et ce qu'il permet de réaliser une notable économie de temps et d'argent. Les ménagères, en employant le savon de Pyle, dépenseront moins qu'en achetant les savons jaunes ordinaires; une livre du premier équivalant à trois livres de ceux-ci. En effet, avec une livre de l'O. K., on en fait trois d'excellent savon mou, [illegible] ne pour le blanchissage. Le savon de Pyle est en vente chez A. D. Gale, 45 & 47, Vieille-Levée.

—Le *Herald* de Stockton (Californie) est responsable de l'histoire suivante, qui n'aurait pas toute la validité des Tabarins:

« Un prédicateur qui n'avait jamais de succès avec l'Evangile, s'était adonné à l'élève de la volaille. Un jour que le grand était rare, il tua un Indien, le coupa en morceaux, et le donna à manger à ses poules. Voyant qu'ils paraissaient satisfaits de ce régime, il n'hésita pas à commettre un second homicide, et, à partir de ce jour, [illegible] c'est celui d'un Indien qu'il sert à ses poules cannibales.

» Sur ces entrefaites, deux voyageurs viennent demander l'hospitalité. Le ministre fut-il en désir aussi de la chair à volaille? Non, mais comme il restait encore un morceau du blanc, il en coupa une tranche, le fit rôtir, et la sert aux voyageurs, qui, sans le moindre soupçon, les donné les convulsions sur le mauvais rôti ou [illegible]; ils se rendirent malades, les malheureux! Un peu plus, complice innocent du crime, le révéla. Il fut dénoncé et avoue son crime. Cet homme [illegible] arrêté, interrogé, jugé, convaincu, pendu! Il ne l'avait pas volé. »

—Le prince abbé Lucien Bonaparte sera nommé, dit-on, au siège épiscopal d'Arras, devenu vacant par la mort récente de Mgr Parisis. Le bruit de cette nomination est du moins très accrédité à Arras. Le Propagateur de Lille, qui rapporte ce bruit, ajoute qu'il mérite confirmation.

![ornament]

PAR LE TELEGRAPHE.
DÉPÊCHES TRANSMISES A L'ABEILLE.

LA PROCLAMATION DE PAIX.

Explication du Président.

La loi martiale maintenue.

PÊCHERIES.

Droits des Américains.

Message du Président à ce sujet.

Mobile, 13—Les ventes de coton aujourd'hui se sont élevées à 1800 balles; le middling à 35c. Ventes de la semaine, 7,300 balles. Reçu dans la semaine, 5,159 contre 6,841 la semaine précédente. Exportation, 16,368. Stock dans le port, 63,124. Or 126 à 127.

Vicksburg, 13—Le P. W. Strader a passé à 10 P. M. hier, gagnant les hauts, et le Magenta à 3 P. M. aujourd'hui.

Le Gén. Quitman a passé à 6 P. M. aujourd'hui, allant en bas.

Le fleuve est stationnaire.

New York, 13—Une dépêche de Washington au *Herald* dit que le Président a déclaré au juge Peabody que sa dernière proclamation était simplement une déclaration de sa politique et ne mettait pas du tout fin à la loi martiale dans les Etats naguère insurgés.

La mort de l'honorable S. Dickinson est annoncée.

Louisville, 13—Tabac de bonne qualité en hausse. Farine superfine $7, avoine 44 c. maïs 58 c., porc $25, bacon 12 1/2, côtés 16 cts, saindoux 18 cts, foin $14, café de Rio 26, cts, coton 31 cts.

Cincinnati. 13 — Farine et blé sans changement; maïs et avoine solides; whisky inactif à $2,29; porc $25,50; bacon languissant et sans changement.

Philadelphie — Antoine Gaste avoue qu'il a tué le jeune garçon Cornelius Cary et affirme que Jacob Joeder a tué le reste de la famille Deering. Un profond sentiment d'indignation règne dans toute la communauté et l'on menace de lyncher le prisonnier. Il a été transféré à la prison de Moyamensing.

St Louis 14—Farine et blé sans changement; maïs 68 c; mess porc $26; côtés 16 1/2; jambons au sucre 21 1/2 c.

New York, 13—Le steamer Corsica est arrivé de la Havane et de Nassau.

Jno Lambert, un Anglais, a été arrêté pour avoir volé $30,000 au collecteur d'Astoria, Oregon.

New York, 13—Le coton était lourd à la clôture à 37¼. Il s'est vendu à l'encan 317 balles de coton de Mobile, pour le compte du gouvernement, à 32¾ et 37. La farine a haussé de 10 cts; café calme; sucre languissant à 10¼ à 11 ¼; mélasse peu en demande à $1 05 à $1 10; le change sterling languissant à 107 ½; l'or a fermé à 126 3/8—stock ferme.

La grève des conducteurs de chars continue à causer beaucoup d'inconvénients, mais elle n'occasionne aucuns troubles.

Le bureau de santé prend des mesures pour empêcher l'introduction du choléra.

Washington, 13—La chambre a pris en considération le bill de l'armée.

Toronto, 13—L'excitation a diminué. On a fait une autre importante arrestation. Le nom du Fénien arrêté n'est pas donné.

Washington, 13—Le Sénat a agréé au rapport du comité de conférence sur le bill des allocations navales.

Plusieurs bills d'un caractère particulier ont été expédiés.

Un message du Président et une lettre du secrétaire d'Etat, relatives aux droits des Américains aux terrains de pêche, ont été référés au comité sur les affaires étrangères.

(*Autres dépêches.*)

New-York, 13 avril—Une dépêche de Toronto au *Herald* dit que Murphy et ses associés sont gardés et menottés. Quelques citoyens parlent de les lyncher.

L'hostilité contre les prisonniers est intense. Les officiers de loi et leur avocat peuvent seuls les voir. La grande effervescence règne à Cornwall, et lorsque la trompette a sonné les volontaires se sont rendus à la station au pas accéléré, chargeant leurs fusils en route.

Ils ont été suivis par une populace excitée. A leur arrivée, on disait que deux compagnies du 47e régiment s'étaient révoltés et avaient pris possession de la ville, afin de se frayer un passage pour aller à Portland.

Suivant un autre rapport, les Féniens auraient traversé à Ogdensburg, capturé un train et marcheraient à la vapeur sur Cornwall.

Trois compagnies ont entouré le train et Murphy et ses compagnons se sont rendus sans résistance. On est fort indigné de ce que l'ex-avocat général McDonald ait consenti à les défendre.

Deux compagnies d'infanterie et une batterie d'artillerie ont été envoyées à Cornwall.

M. Speedy, secrétaire de la société hibernienne, est arrivé. Il a été acquitté sur le premier chef, mais il a été ensuite retenu pour répondre au chef de trahison contre l'Etat. On surveille strictement les principaux signes du mouvement fénien.

New York, 13 avril—La grève des conducteurs des chemins de fer de la ville cause beaucoup d'inconvénients. Cependant aucune tentative de trouble n'a été faite.

Sarran Lamelrond, caissier de la succursale de la Banque de France à Poitiers, est accusé d'avoir volé à cette institution fr.240,000. On demandera qu'il soit renvoyé suivant le traité d'extradition. La demande en sera faite, dit-on, demain probablement.

Un des voleurs de l'entrepôt de la rue Greenwich, nommé James Fitzjohn, est arrivé, avec des valeurs pour la valeur de $17,000.

Des avis du Mexique disent que les impérialistes ont été défaits en Coahuila le 1er mars, et les Français ont occupé Chihuahua, au retour d'une expédition où ils ont fait prisonniers deux ex-ministres de Juarez. Un autre commandant français était revenu à Chihuahua avec 16 prisonniers, après avoir fusillé trois des chefs de guerillas, y compris l'un d'eux appelé Mendez.

Le général libéral Gogalet a été surpris et battu dans l'Etat du Nouveau Léon.

New-York, 13 avril, midi—Coton calme à 37 1/2 et 38; or 126 1/2.

Pittsburg, 13—Six pieds et sept pouces d'eau dans la rivière. Temps clair et agréable.

Washington, 13—Le sénat a entendu hier les oraisons prononcées sur feu Foote, sénateur.

Chambre—Un bill allouant $25,000 pour secours temporaire, sous la bureau des affranchis, aux indigents du district de Columbia, a passé.

A passé aussi un bill autorisant le Président à transférer une canonnière à la république de Libéria.

Une résolution jointe protestant contre le pardon accordé par les gouvernements étrangers à de certains criminels pourvu qu'ils consentent à émigrer aux Etats-Unis, a été adoptée.

Nashville, 13—La législature a pu avoir un quorum et a passé le bill de franchise à une immense majorité. (Cette loi regarde les exconfédérés que ce bill prive du droit de vote. Ed.)

New-York, 13 avril—M. Candell, le messager de la Banque d'Amérique, a été volé de $9,600, à la sous-trésorerie.

D'après un état donné par le maréchal prévôt général, il paraît que 280,737 officiers ou hommes de l'armée fédérale ont perdu la vie, pour toute cause, pendant la guerre.

Le correspondant du *London Post* lui écrit de Cracovie que 80 bataillons d'infanterie, 26 escadrons de cavalerie et 96 pièces d'artillerie, formant en tout une force de 16,000 hommes, sont arrivés de Valotchiek à Rapilan, à trois jours de marche de la frontière autrichienne.

Washington, 13—Le Président a signé le bill d'emprunt.

CHRONIQUE LOCALE.

EXAMENS D'ÉCOLE.—Les examens de l'école supérieure du Troisième District ont eu lieu hier dans le bâtisse de l'école supérieure des filles, rue Mandeville. Les exercices ont été on ne peut plus intéressants. Il y avait beaucoup de monde, bien que le temps ne fut pas agréable. Nous regrettons de n'avoir pu demeurer jusqu'à la fin.

COUR DU RECORDER AMBER.—Henry Gibbs, de Leavenworth, Indiana, a été traduit hier devant la Cour et renvoyé en prison, où il restera jusqu'au moment où il faudra qu'il réponde à l'accusation d'avoir attenté à la vie de William Jenkins, de Leavenworth aussi, le même individu dont nous avons parlé dans notre chronique d'hier, comme ayant été trouvé horriblement taillade avec une hachette dans un chaland qui lui appartenait et où Gibbs était employé.

Marshall Lang a été aussi renvoyé en prison comme complice dans cette meurtrière voie de fait. Il paraît que Jenkins, transporté à l'hôpital, a pu reprendre suffisamment ses sens pour faire un affidavit contre Gibbs devant le recorder Vennard.

L. H. Hennessy répondra le 17 à l'accusation d'avoir obtenu $300 au disant faussement qu'il avait de l'argent à Hartford, dans le Connecticut, et en produisant une fausse lettre qui l'attestait. Le plaintif est J. V. R. Chapman, rue Carondelet, No 33.

E. V. B. Rive, sera interrogé le 18 sur l'abus de confiance qu'il aurait commis en refusant de rendre compte de la vente d'une montre dont l'avait chargé Deadrich Schootman, d'une valeur de $100 environ.

J. Staffe, John Thompson et William et Bedget Quade ont été traduits devant la cour sous la charge d'avoir volé à David Crowe $638 en espèces et $435 en billets, dans son domicile rue du Cirque No 82. Les Quade ont été renvoyés. Il n'y avait pas contre eux de preuves suffisantes, mais les autres étant plus sérieusement inculpés ont été envoyés en work house pour 90 jours.

Walter Johnson aura à répondre le 17 à l'accusation d'avoir fait effraction pour entrer dans la maison de L. Goldsmith, No 386 rue St-Charles, où il avoit volé une malle contenant des habits et d'autres objets, le tout valant $200. La malle et son contenu ont été trouvés dans la maison occupée par Lizzie Cook, alias Cooper, rue du Bassin No 139. Lizzie a aussi été arrêtée.

James Scott et D. Carroll ont donné chacun un cautionnement de $1000 pour répondre le 21 du courant à l'accusation d'avoir volé, dans la chambre de M. A. Townsend, rue Gravier No 168 une montre et une chaîne d'or estimées $500, une boîte d'argent de faro de $100, un portefeuille contenant un billet échu de $250 et $300 en argent.

Orange C. Thompson et un drayman, homme de couleur, Ed. Pommerville, comparaîtront le 19, comme complices du vol des vingt balles de coton volées à la maison Morrison.

Benjamin Kelly répondra le 21 à l'accusation d'avoir chez lui vint deux balles de coton, supposées avoir été volées.

Jérôme Divine et Edouard Linehan ont été envoyés devant la Première Cour de District, sous l'accusation d'avoir volé pour une valeur de $15 dans l'entrepôt de Ball's Head des E.-U.

A été envoyé aussi devant la même cour, Malvina Garridel, accusée d'avoir volé pour $325 de marchandises sèches à la maison Stürtzenegger & Co.

COUR DU RECORDER LETTEN.—Les affaires portées devant cette cour ne concernaient que des délits de peu d'importance.

COUR DU RECORDER VENNARD. — On peut en dire autant des affaires que cette cour a jugées.

MORTS A LA SUITE DE BLESSURES. — Fitz Myers, poignardé, il y a environ six semaines, dans la 5ème rue, est mort hier matin de ses blessures.

Est mort aussi de ses blessures Peter Schweitser, poignardé dimanche dernier dans la nuit, rue Nile Levée, près de la 7e rue. Wm Weibell comme principal et G. Wolf, Geo Klein, et B. Zimmerman, comme complices de ce dernier meurtre, ont été arrêtés.

Le malheureux Jenkins, l'homme tailladé dans le chaland de chaux, a aussi succombé à ses blessures. Nous avons déjà dit que H. Gibbs et d'autres individus ont été arrêtés comme les auteurs de ce crime.

Le coroner va faire des enquêtes sur tous ces meurtres ce matin.

VOL DE GRAND CHEMIN.—Wm. M. Scanlan et Francis Ryan ont été arrêtés sur la prévention d'avoir commis, jeudi dans la nuit, un vol sur la personne de H. P. Irving, rue St Charles. Ryan avait $157 en billets et un billet contrefait de $20.

Jamais, depuis bien longtemps, notre chronique n'avait été aussi riche de crimes. Vols simples, vols par effraction, vols de grand chemin, coups de poignard et meurtres redoublés, tous les crimes s'y trouvent réunis comme pour épouvanter les honnêtes habitants de notre ville. Ne dirait-on pas, en lisant ces horreurs, que nos rues sont constamment fréquentées par des gens n'attendant que l'occasion de commettre le vol par tous les moyens? Il est singulier que cette infernale démoralisation et cet anéantissement de sens moral n'aient reparu qu'après la réorganisation du gouvernement civil et de la police municipale. Le seul mot de gouvernement militaire faisait plus d'effet naguère sur les coquins et les bandits que les 500 hommes chargés par nos Conseils de veiller à la sécurité publique.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT — Juge Abell. —L'affaire de Lorenzo Saliba, accusé du meurtre d'un nommé Caron, il y a plus de deux ans, a été remise hier indéfiniment, faute de témoins. Walter H. Rogers est l'avocat du prévenu.

John Miller a été jugé et convaincu d'avoir volé un mulet.

Le jury n'a pu s'accorder sur l'affaire de H. Thompson, accusé de vol.

Corps Législatif.

Séance du 19 mars 1866.

DISCOURS DE M. ROUHER, MINISTRE D'ÉTAT.

Nous regrettons de ne pouvoir donner ce discours en entier dans un seul numéro. Mais nos souscripteurs n'y perdront rien. Si, faute de place, nous ne pouvons en reproduire aujourd'hui que la première partie, la seconde paraîtra très certainement dans notre numéro de lundi prochain.

S. EXC. M. ROUHER, ministre d'Etat.—Je me propose, au nom du gouvernement, de répondre à l'appel que vient de nous adresser l'honorable M. de Talhouet, mais encore d'examiner les questions nombreuses et délicates qui ont été tour à tour agitées dans les discours venus des divers côtés de la Chambre.

Je crois que ces questions peuvent se résumer en trois groupes et trois sujets principaux: la Constitution de 1852 et les garanties qu'elle présente; la comparaison des principes de 1789 avec nos libertés publiques actuelles; la conduite générale du gouvernement en ce qui concerne les affaires du pays.

J'examinerai et discuterai ces trois sujets simplement, sans digression aucune, au risque de certaines redites, assuré d'avance de votre bienveillance, quand je viens exercer au nom du gouvernement le droit de légitime défense. [Très bien! très bien!]

Le premier point à examiner est celui-ci: faut-il modifier la constitution et substituer au régime de 1852 le régime parlementaire?

Qu'était-ce que le gouvernement parlementaire? Je n'en rechercherai ni les origines ni la philosophie; je me bornerai à faire ressortir ses lignes principales, son architecture, les règles de son organisation; je comparerai ensuite le régime avec la constitution de 1852, et je demanderai où est la vérité, où est le progrès, où est la force.

Le gouvernement parlementaire avait pour chef un monarque irresponsable. Cette déclaration d'une irresponsabilité plaçait le trône audessus du mouvement quotidien de la politique, au-dessus des orages et des entraînements.

Le souverain irresponsable ne devait jamais être mêlé à la lutte incessante des partis. Selon les uns, il ne devait jamais s'engager dans la politique, il régnait, c'était là son rôle et sa fonction.

Selon d'autres, il lui était permis d'intervenir et d'agir, mais d'une manière latente, voilée, avec réserve, avec discrétion. A cette condition seulement existait son irresponsabilité.

A côté de ce souverain, où donc était placée l'autorité exécutive? Où était ce puissant moteur qui, chaque jour, dirige les mouvements et contient les passions de la société?

L'autorité exécutive résidait tout entière dans un conseil de ministres solidaires ayant un chef, et représentant à lui seul le gouvernement.

Quelle en était l'origine, le mode de formation, la durée?

Le pouvoir législatif, dans cette organisation, était divisé en deux branches, dont les attributions étaient égales, mais l'influence très différente; à la Chambre élective appartenait l'action, le mouvement des idées, la politique ardente; la Chambre des pairs était tout au plus un élément de temporisation, de modération, un frein accidentel.

Comment s'harmonisaient ces rouages? Quels étaient les rapports entre ces pouvoirs?

L'autorité exécutive est formée par la Chambre des députés. Son choix, pour être indirect, n'en était pas moins effectif; il décidait la composition du cabinet.

Le chef de l'Etat nommait les ministres: mais il n'était, à proprement parler, que l'officier de l'état civil enregistrant les volontés de la Chambre des députés.

Ainsi l'autorité exécutive naissait de la Chambre même. Une fois née, une fois constituée, avait-elle une indépendance quelconque, une durée déterminée, lui permettant d'entreprendre et de poursuivre l'œuvre de ses convictions?

Non: son œuvre de tous les jours était de vivre, de rester debout, de tâcher d'éviter la chute, et non de marcher en avant.

Ainsi, dès le début de cette organisation, au lieu de ce principe de la séparation des pouvoirs qu'on rappelle avec tant d'énergie, où trouve la confusion, on trouve le pouvoir exécutif naissant, vivant et mourant par le pouvoir législatif. (C'est vrai! — Très bien!)

L'histoire est là pour dire quelle était la force de ce gouvernement sans cesse dévoré par l'inquiétude du lendemain.

Et la Chambre elle-même, si souveraine qu'elle fût, qu'était-elle donc? Au-dessus d'elle existait une sorte de grand corps qu'on appelait le pays légal, difficilement organisé par des lois de cens, composé aujourd'hui de 80,000 électeurs, demain de 200,000, de 220,000, et qui dominait la Chambre.

Placé en face de ces électeurs privilégiés, recevant son mandat de 400 électeurs en moyenne, obtenant une majorité de quelques voix seulement, chaque député était rivé à son collège électoral.

Il devait être tout à ses exigences et à ses appétits; pour conserver son mandat, il avait le devoir permanent de pénétrer sans cesse dans la hiérarchie administrative, pour l'altérer au profit des ambitions individuelles. (C'est vrai! — Très bien!)

M. Glais-Bizoin.—Comme aujourd'hui.

M. le MINISTRE.—Il y avait encore pour cette Chambre une autre cause de sujétion; elle était formée en grande partie de fonctionnaires, et ces fonctionnaires députés trouvaient là un piédestal, une force pour leur ambition.

Qu'était-ce donc que ce début solennel de chaque année, où, comme dans une sorte de tournois ouvert à l'éloquence, on se disputait incessamment le pouvoir?

Une mêlée ardente, où les passions s'abandonnaient à elles-mêmes, où les partis étaient dénaturés, le mot de corruption sans cesse prononcé, d'où sortaient sans relâche des appels aux violences révolutionnaires. Lutte violente et aveugle à laquelle la révolution répondait en envahissant cette enceinte! (Vive approbation.)

Voilà ce qu'était le gouvernement parlementaire. Sans doute il avait ses grandes qualités et ses grandes illustrations; mais telle était réellement son organisation loyalement décrite, et tels étaient ses périls.

Plaçons en regard la constitution de 1852. Examinons la dans ses éléments, recherchons la nature du pouvoir, les garanties, le contre-poids qui l'entourent.

La base fondamentale de cette constitution, sortie des plébiscites de 1851 et 1852, ce n'est plus la fiction du pays légal, c'est le suffrage universel dans toute sa vérité, dans toute sa grandeur; la souveraineté nationale n'est plus un mot, c'est la consécration du droit universel.

Qu'a-t-elle voulu? qu'a-t-elle édifié? Est-ce un pouvoir transitoire, temporaire, qui devait, à un moment déterminé, décliner, sinon disparaître? Non, au moment où s'opérait cette grande alliance entre la monarchie et le suffrage universel, la souveraineté nationale a voulu se donner pour base et pour garantie un pouvoir fortement constitué. (Très bien!)

On avait compris le danger de ces philosophies erronées, de ces doctrines de défiance qui jusqu'alors avaient fait considérer le pouvoir comme un ennemi, alors qu'il est une nécessité, un élément de salut.

Le souverain a-t-il négligé de faire la part de la liberté? Non, messieurs, mais il savait que la liberté vit moins par les lois que par les mœurs, grandit moins à l'aide de la législation qu'à l'aide de l'esprit public et de la civilisation.

Ce pouvoir fortement constitué, comment fallait-il l'organiser pour lui donner la stabilité, la durée, l'initiative? La première condition, pour qu'il en fût ainsi, c'était de proclamer la responsabilité du souverain, de ne pas placer en dehors de son action les agents de sa volonté, de mettre réellement l'action où était la responsabilité.

Eh bien! ces principes, ils ont été fidèlement traduits dans la constitution de 1852. L'article 3 déclare que l'Empereur gouverne au moyen des ministres, du Conseil d'Etat, du Sénat et du Corps législatif. L'article 5 proclame sa responsabilité et son droit d'en appeler au peuple.

L'article 13 porte que les ministres ne dépendent que du chef de l'Etat, que la responsabilité de chacun d'eux est spéciale comme ses attributions; qu'il n'existe pas de solidarité entre eux, et qu'ils ne peuvent être mis en accusation que par le Sénat.

Cet article 13 est celui qui marque la ligne de démarcation entre le gouvernement actuel et le gouvernement parlementaire. Détruire était l'essence de l'un, maintenir est l'essence de l'autre.

Les ministres dépendent du chef de l'Etat. Ils ne forment pas un cabinet; il n'y a entre eux aucune solidarité. Mais leur responsabilité n'est pas détruite: ils sont individuellement responsables, et s'ils manquent à leurs devoirs, ils peuvent être mis en accusation par le Sénat.

A côté de cette responsabilité constitutionnelle, n'est-il pas d'ailleurs cette responsabilité morale qui naît de la dignité personnelle et qui ne permettrait pas à des hommes d'honneur de rester les avocats d'office d'une politique à laquelle leurs convictions ne se seraient pas associées? S'il en était autrement, leur présence devant la Chambre ne serait plus qu'un rôle, et ici nous remplissons un devoir. (Applaudissements).

L'indépendance du souverain a donc été assurée. Indépendant, son pouvoir est-il un pouvoir despotique, absolu? Dans l'ensemble de ce monument constitutionnel, n'y a-t-il ni garanties, ni contrepoids?

Les garanties sont absolues, les contre-poids sont sérieux.

Le pouvoir législatif a été institué. Examinons sa nature, sa composition, ses attributions.

Dans les discours de MM. Thiers et Buffet, j'ai aperçu une doctrine pleine de séduction: le Corps législatif est la représentation directe et exclusive du pays. C'est le pays lui-même, c'est la souveraineté placée en face de la dynastie isolée.

M. Buffet.—Je n'ai pas dit cela.

M. le ministre d'Etat.—Vous avez dit: Le Corps législatif représente exclusivement le pays, il représente sa souveraineté.

M. Buffet.—La citation n'est pas exacte. (Bruit.)

M. le ministre d'Etat—Le *Moniteur* est là.

Cette doctrine est une hérésie dangereuse.

Il y a dix-sept ans, dans l'Assemblée législative, répondant à l'honorable M. Jules Favre, qui revendiquait aussi la souveraineté d'une assemblée jalouse, je lui disais déjà: Non, l'Assemblée législative ne représente pas le pays.

Elle est un pouvoir, un grand pouvoir, mais un grand pouvoir qui a ses limites, qui se meut dans son orbite. Elle n'est pas la souveraineté. Est-ce que la souveraineté s'abdique, se transmet?

Non; l'autre jour, M. Thiers, invoquant la constitution de 1791, disait lui-même: La souveraineté réside dans la nation, nul ne peut la revendiquer.

MM. Glais-Bizoin et Jules Favre.—Très bien! très bien!

M. le président Walewski.— N'interrompez pas.

M. le Ministre.— La souveraineté nationale a créé, en 1851 et 1852, trois grandes institutions: une monarchie impériale, permanente et héréditaire, un Sénat viager et un pouvoir électif, le Corps législatif. Le Corps législatif n'est donc qu'un pouvoir dérivé, il ne représente pas la souveraineté.

M. Ernest Picard.— L'Empereur n'est aussi qu'un pouvoir.

M. le Ministre.— Mais si le Corps législatif n'est pas la souveraineté, c'est d'elle qu'il tire son origine, et la loi sur les incompatibilités assure son impartialité et son indépendance, en s'affranchissant des exigences inférieures.

Grand par sa source, le Corps législatif l'est sur tout par ses attributions. Il vote la loi, il vote l'impôt, il vote les dépenses. Pas une ligne de la législation ne peut être changée sans son intervention pas un centime ne peut être perçu qu'il ne l'ait approuvé; pas une dépense ne peut être faite sans son contrôle et son assentiment.

Et pour assurer ce contrôle, le Corps législatif a comme arme le droit de discussion la plus absolu, pour sanction le vote de l'impôt et de la dépense.

Le décret du 24 novembre 1860 est venu ajouter à cette prérogative un solennel appel fait par le souverain au Corps législatif, afin de consulter par lui les vœux et les besoins du pays.

A côté de ce contrepoids si considérable du Corps législatif, la Constitution a placé le Sénat qui trouve dans son inamovibilité la garantie de son indépendance.

Ce Sénat n'est pas la reproduction de l'ancienne Chambre des pairs; c'est un pouvoir personnel, direct, souverain, un frein qui assure la vitesse en la modérant, un surveillant du pouvoir exécutif, ayant le droit immense d'annuler ses décisions, s'il les trouve inconstitutionnelles.

Voilà les contre-poids créés par la Constitution.

Où est le progrès, la marche en avant? dans le régime parlementaire, ou dans le régime actuel? Ici, on se trouve en face de deux doctrines, développées, l'une par M. Buffet, l'autre par M. Thiers.

La première s'est présentée sous une forme simple et modeste. Il s'agirait seulement de faire paraître les ministres devant la Chambre, pour qu'ils y expliquent les affaires de leurs départements.

Mais, borné là, ce serait une demande sans portée. Qu'importe que le gouvernement confie le soin de défendre à un ministre de la parole, à un ministre à portefeuille ou à des membres du Conseil d'Etat, pourvu que le Corps législatif obtienne toutes les explications dont il peut avoir besoin.

Ce système aurait d'ailleurs son danger. Il est très vrai qu'une parole peu exercée, émanant d'un homme ayant acquis une grande autorité par ses services, peut exercer une plus haute influence que la parole la plus habile, mais il n'en est pas moins vrai que l'administrateur le plus capable pourrait reculer, à un jour donné, devant la nécessité de se produire, et il aurait à redouter l'empire de ces assemblées qu'on a abordé pas sans peur, et où l'esprit perd de sa lucidité sous l'empire de l'émotion. (Très bien! très bien!)

Oui, il serait possible qu'un ministre qui rend à l'Etat d'immenses services fût paralysé parce qu'il serait privé d'esprit de la parole. Les chefs du gouvernement de juillet n'en étaient ils pas euxmêmes frappés, et dans l'impossibilité où ils étaient de le remplir tout entier, ne méritaient ils pas la préoccupation de gouverner à leurs préoccupations oratoires?

Mais cette modification, en apparence secondaire, aurait une bien autre portée. Le jour où tous les ministres paraîtraient devant la Chambre, les ministres seraient dans la dépendance de la Chambre, et l'on glisserait, par une pente douce mais fatale, au régime parlementaire. Mieux vaut la doctrine de M. Thiers: elle est au moins plus franche. (Approbation.)

M. Thiers demande l'irresponsabilité du chef de l'Etat; il veut que les ministres soient seuls responsables, qu'ils émanent directement du Parlement, qu'ils deviennent le trait d'union entre le gouvernement et le pays.

Les hommes politiques qui ont soutenu avec plus de talent le gouvernement parlementaire pourraient-ils prétendre que ce régime soit conciliable avec le régime actuel? Je ne pense pas. Le jour où il serait établi, l'Assemblée reviendrait en France n'a plus pour base le pays légal de 1830. Un fait immense l'a remplacé: le suffrage universel et la reconnaissance de nos institutions.

Est-ce que le pouvoir parlementaire était fait pour fonctionner avec le suffrage universel? Il suffit, pour répondre à cette question, de se reporter aux opinions qui ont été prononcées à cet égard par les hommes les plus illustres de ce gouvernement.

L'honorable M. Thiers s'exprimait ainsi:

« On traitait tous les jours la pensée que nous exprimons ici, en disant que le gouvernement actuel repose sur la souveraineté populaire. Le fait est vrai, mais mal exprimé.

» La souveraineté populaire rappelle, dans le gouvernement, l'intervention des masses qui n'ont jamais pensé pour le bouleverser, le rendre anarchique, violent et sanguinaire. »

Et plus tard, dans un discours du 5 décembre 1834:

« Quand la révolution victorieuse a fixé les bases mêmes du gouvernement, elle a dit qu'on serait électeur à vingt-cinq ans en payant 200 francs de contributions. Elle a fixé l'âge de la députation à trente ans.

Je dis qu'en posant ces bases, la révolution a posé pour longtemps les véritables bases du gouvernement. Tous les partis s'en sont aperçus, messieurs: ils le savent bien, ils savent bien que c'est là la base qu'il faut attaquer.

» Les partis ont un instinct même supérieur à celui des hommes les plus spirituels qui les composent; les partis ont cet instinct, que c'est dans la réforme électorale qu'est le plus grand danger pour le pays. Il faut donc le leur dire hardiment, il faut donc déjouer leur malice.

» Il leur faut dire: Vous voulez faire sortir le pouvoir des classes sages et modérées pour le faire entrer dans les classes turbulentes et raisonnées; vous voulez amener dans les collèges électoraux les populaces du Midi, les partisans d'Henri V et de la République. »

Aujourd'hui, ces *populaces* sont ce que nous appelons, nous, le *peuple*, et elles sont dans les comices nationaux!

En 1846, M. Guizot disait: « Je ne suis pas partisan du suffrage universel. Je suis convaincu que le suffrage universel est la mort de la liberté aussi bien que de l'ordre. » (Mouvements divers.)

M. Thiers.—Il n'avait pas tort.

S. Exc. M. Rouher, ministre d'Etat.—Je ne dis pas que M. Thiers ait changé de conviction; je comprends même que les hommes politiques d'alors aient conservé leurs inquiétudes à l'égard du suffrage universel; mais je dis que le suffrage universel est la base inébranlable, invariable du régime actuel, et le fondement même de notre constitution. (Très bien.)

En 1847, M. Guizot, discutant le système électoral alors en vigueur et répondant à M. Thiers, disait: qu'il était aussi bon, aussi légitime en principe, qu'il avait été dans la pratique utile et efficace.

« Vous le savez, ajoutait M. Guizot, toute législation électorale aboutit à ces deux questions, Quels seront les électeurs? Comment se feront les élections?

» Sur la première de ces questions: quels seront les électeurs? La France a été, de 1789 à 1817, dans un effort continuel, tantôt pour réaliser, tantôt pour éluder, je ne dirai pas le principe du suffrage universel, le principe du suffrage universel est en lui-même si absurde qu'aucun de ses partisans même n'ose l'accepter et le soutenir tout entier. (Marques de dénégation à l'extrême gauche: Personne!)

M. Garnier-Pagès—Son jour viendra.

M. Guizot—Il n'y a pas de jour pour le suffrage universel, il n'y a pas de jour où toutes les créatures humaines, quelles qu'elles soient, puissent être appelées à exercer des droits politiques.

« La question ne mérite pas que je me détourne en ce moment de celle qui nous occupe. »

Voilà donc le suffrage universel apprécié par les hommes d'Etat les plus illustres du gouvernement parlementaire.

Ils déclarent qu'il y a incompatibilité fondamentale entre le gouvernement parlementaire et le suffrage universel; entre cette autorité élective, impuissante, sans direction, sans force exécutive, et cette démocratie toujours agissante, et ce flot toujours courant que représente le suffrage universel, et la souveraineté moderne dans son universalité.

Le gouvernement parlementaire, qui reposerait ainsi le suffrage universel, se tromperait-il, en effet, et serait il en état de le supporter? A-t-il la force nécessaire pour constituer un gouvernement sérieux?

Ici, je suis bien forcé d'interroger l'histoire et de demander à ce gouvernement ce qu'il est devenu; je suis bien forcé d'interroger les deux grands gouvernements qui l'ont personnifié, c'est-à-dire la Restauration et la monarchie de Juillet.

Le gouvernement de la Restauration lutta avec courage contre les frémissements et les émotions des phalanges impériales, pauvres et dispersées, résista avec une noble énergie à l'oppression de l'étranger, ouvre les bras aux idées libérales, puis, tout à coup, recule effrayé devant cette opposition qui se disait constitutionnelle... sur toutes les oppositions se disent constitutionnelles, jusqu'à la veille des révolutions! (Très bien! très bien!)

Puis, voilà qu'au premier conflit, tout ce système est brisé, anéanti; il faut reconduire à la frontière un vieillard et un enfant destinés à l'exil; et puis, comme pour porter une atteinte définitive au prestige de cette grande maison de Bourbon, on va prendre dans son sein celui qui devait succéder au souverain de droit divin sur le trône des Tuileries. (Très bien! très bien!)

Croit-on qu'il y eût là une garantie sérieuse, un gage de confiance pour la nation? La monarchie de Juillet s'installe, elle est appelée à combattre énergiquement les passions révolutionnaires soulevées par les trois journées de 1830.

Elle le fait avec courage, avec dévouement, avec éloquence. Ce fut certes une grande époque que pour M. Thiers que celle où il opposa tout à la fois son éloquence aux partis qui attaquaient le gouvernement, et sa poitrine à l'émeute qui ensanglantait les rues!

Oui, il y eut alors de l'éloquence, du dévouement, du courage, et cependant la France voyait son commerce et son industrie dépérir, en même temps que la sécurité disparaissait.

Enfin, après quelques années, le calme se rétablit; le pouvoir s'est constitué, le ministère a obtenu la majorité, la Chambre fonctionne paisiblement. La quiétude et la confiance renaissent partout. L'opposition constitutionnelle est presque lasse.

Tout à coup, la Réforme se démasque et la Révolution apparaît. La responsabilité ministérielle, éperdue, cherche un cœur et un bras dans lequel elle puisse s'incorporer.

Rien ne se montre! l'instrument est brisé à son tour, et un vieillard se sauve, caché sous un déguisement, vers la frontière.

Voilà le passé du gouvernement parlementaire en France. (Très bien! très bien! — Applaudissements.)

On répond: Ce ne sont pas les institutions qui ont cédé; c'est la grande tourmente qui est venue. Et quand cela serait, croyez-vous que l'on puisse présenter au respect et au dévouement du pays des institutions qui ont été deux fois vaincues et brisées? Croyez-vous qu'on puisse demander en leur nom confiance et sécurité? Croyez-vous qu'il soit un rempart utile et sérieux contre les passions révolutionnaires, ce rempart une fois franchi, deux fois débordé par l'émeute et par la Révolution! (Très bien! très bien!)

La grande tourmente! Mais est-ce que nous allons introduire dans la politique ce système d'ingénieur qui crée des digues submersibles, pour subir le flot qui monte au lieu de le contenir et de le diriger? La grande tourmente! Mais est-ce qu'elle n'est pas toujours menaçante! Lorsque l'égalité démocratique est partout, lorsqu'elle a tout nivelé, lorsque nous n'avons plus même cette Chambre des pairs héréditaire que réclamait la prévoyance de M. Thiers, alors qu'il disait: Vous ne voulez pas d'une Chambre héréditaire, vous aurez bientôt le pouvoir exécutif par l'élection, c'est-à-dire le gouvernement des Etats-Unis; est-ce que nous ne sommes pas en présence de la même tourmente? Est-ce qu'on n'a pas en raison de dire, il y a quarante-huit heures, que l'ordre jouait la plus grande de ces parties et qu'il n'y avait au-delà qu'anarchie et socialisme? (C'est vrai! très bien!)

Et vous voulez détruire les institutions actuelles!

M. Buffet—Qui est-ce qui le demande?

S. Exc. M. Rouher, ministre d'Etat.—C'est à M. Thiers que je réponds. M. Thiers n'a-t-il pas demandé la restauration du gouvernement parlementaire?

M. Buffet a raison; il ne s'agit pas ici de son amendement, mais je l'ai dit: on son amendement n'est rien, ou il n'est pas autre chose que ce que demande M. Thiers.

M. Latour-du-Moulin.—Nous avons tous voté contre l'amendement des 17.

S. Exc. M. Rouher, ministre d'Etat.—Je dis qu'en présence de ce grand courant démocratique, on ne saurait présenter comme une suffisante garantie d'ordre et de protection des institutions qui ont deux fois sombré, et que vouloir remplacer l'organisation actuelle, cette puissante et vigoureuse machine, par ce système d'horlogerie compliqué qui s'appelait le gouvernement parlementaire, ce n'est pas se rendre compte des grands courants de notre époque et des grands contre-poids qui sont nécessaires pour les contenir. (Très bien!)

(*A continuer.*)

BULLETIN FINANCIER.

Vendredi soir, 13 avril 1866.

Aujourd'hui—fin de la semaine commerciale—il n'y a eu d'animation nulle part. Le coton, qui a trouvé beaucoup d'acheteurs hier, a subi la fâcheuse influence des avis de New York, de la réaction dans le change étranger, et a fléchi de 1/2 à 1 pour cent.

L'or a ouvert à 128 contre 126 1/4 hier soir et, par suite des dépêches de l'après-midi, a été vendu à 125 1/2; il a clos à 125 1/2 à 126. La demande a été faible et ne se fait que pour remplir des contrats antérieurs. Les opérations élèvent $9000 (4000 et 5000) à 127 1/2, $2000 à 125 5/8, $3000 et $8000 à 126, $2500, 6500 et $10,000 à 126 1/4—Il ne s'est rien fait dans l'argent depuis les ventes de demi piastres américaines, hier, à 120. Les courtiers donnent 116 à 117 des petites sommes qui leur sont apportées et vendent à 120. Les piastres mexicaines sont nominales aux cours de l'or.

Dans le change étranger, la hausse d'hier ne s'est point maintenue. Les ventes ont été aux fortes aux prix antérieurs avant les nouvelles et subséquemment à une baisse de 1/2 pour cent. Les ventes de sterling comprennent 10,000 livres à 130 et 6000, en bonnes traites clear, à 132 1/2. 1300 à 133 1/2; 1000 à 131 5/8; 2500 à 133 1/4, 7200 à 132 et 5000 à 131, 6000 à 134 à 134 1/2, 500 à 134 1/2, 2000 à 131 5/8, 5000 au taux extrême de 131 3/4. — Nous cotons maintenant les traites commerciales à 130 à 131, la bon clear à 132 à 132 1/2. Le No 1 à 1re classe, à 133 à 133 1/2 et 134. — Il s'est vendu 200,000 francs, en change commercial, à 4,23 3/4, 4,25 et 4,26 1/4.—Les banques tiennent le sterling à 135 à 136 et les francs à 4,15.

Le change américain n'a guère varié. Les banques ont encore tiré sur New-York à 1/4 d'escompte, mais un check de banque, sur $50,000, a passé à 3/8.—Il s'est vendu, en dehors, $30,000, à vue, sur New York, à 5/16 d'escompte et $162,000 (12,000, 50,000 et 100,000, en plusieurs montants, à une banque) à 3/8, $25,000, à trente jours, à 1.

Les actions ont encore été recherchées et quelques-unes d'entre elles ont haussé. Les ventes comprennent: 100 actions de la comp. du Gaz à $166; 100 de la banque de l'Etat de la Louisiane à $29; 50 de la compagnie des chemins de fer de la ville à $190. 30 de la banque des Citoyens à $131.50; 10 du chemin de fer de Jackson à $5.

Une vente de 10 bons consolidés de la ville a eu lieu à 91. Les consolidés sont cotés à 90 à 91 et les bons émis en faveur des chemins de fer à 80 à 83, suivant les coupons. Un bon du chemin de fer de Jackson, première hypothèque, s'est vendu à 81. Une dépêche de New York annonce qu'on a refusé 90 des « Sixes » de la Louisiane, avec tous les coupons.

Il s'est vendu $1,000 des billets « change » des chemins de fer de Jackson à 64, $500 à 70 et $1,000 à 75. Il y a eu quelques ventes de billets de banques, mais on ignore les détails.

Nous cotons encore les billets de la banque de la Louisiane à 60 à 61 et 62 à 64 cents à la piastre:

Banque de l'Etat de la Louisiane, 80 à 81 et 83 à 85;

Banque des Marchands à 78 à 80 et 82 à 85.

Banque de la Nouvelle-Orléans à 88 à 90 et 91 à 92.

BULLETIN COMMERCIAL

BUREAU DE L'ABEILLE,
Vendredi soir, 13 avril 1866.

COTON.—Ce matin, à l'ouverture du marché, il s'est fait quelques demandes, avec des dispositions apparentes de la part des acheteurs à traiter aux prix d'hier; mais le mouvement a été ébranlé, d'abord par les exigences des facteurs et la faiblesse de l'approvisionnement offert, ensuite par la teneur décourageante des nouvelles reçues plus tard de New York, et enfin par une réaction défavorable opérée dans le change étranger. Conséquemment, le montant des affaires n'a pu s'élever qu'à 1400 balles qui ont changé de mains à des prix qui, de bonne heure, se ressentaient encore de la hausse précédente, mais qui, plus tard, avaient perdu de leur fermeté; ce qui, cependant, n'a pu exiger aucun changement dans nos cotes, que nous reproduisons comme suit: ordinary 30 à 31 cts, good ordinary 32 à 34, low middling 35 à 36, middling 39 à 40. Les ventes, durant les trois jours qui viennent de s'écouler, ont embrassé 10500 balles, portant ainsi à 18100 le chiffre total des transactions de la semaine.

ÉTAT DU COTON.

Stock en main le 1er sept. 1865,......balles		83239
Reçu aujourd'hui	4390	
Reçu précédemment	650099	654489
Total		737728
Expédié aujourd'hui	3322	
Expédié précédemment	566756	570078
Stock en main et à bord de navires non expédiés		167650

SUCRE ET MÉLASSE.—Les arrivages, effectués depuis hier, ont embrassé 10 boucauts de sucre et 110 barils et 22 demi barils de mélasse et le tout, sauf les 22 demi barils de mélasse, a été vendu. Le sucre a changé de mains à raison de 15 1/8 cts la livre de seconde, et la mélasse à 55 cts le gallon de la commune. Durant la semaine les prix ont couru en faveur des acheteurs et les ventes, durant cette période, ont embrassé 400 barils de sucre et 200 barils de mélasse. Au commencement de la semaine, environ 100 caisses de sucre de Cube se sont vendues à 14 c. la livre pour le No 14.

PRODUITS DE L'OUEST ET PROVISIONS.—Les affaires ont été partiellement interrompues, aujourd'hui, par le mauvais temps, et le mouvement n'a pu s'opérer que sur une petite échelle, la demande n'ayant été que locale. L'avoine est plus ferme et les prix de cet article sont plus pleins; les taux du maïs ont haussé de 5 cts le boisseau et ceux du foin d'environ $2 le tonneau, tandis que le marché aux autres articles est sans changement et qu'il ne fait pas sentir ce qu'ils étaient hier.

FARINE.—Le marché aux farines est calme et seul au 1000 barils de cet article se sont vendus aujourd'hui à des commerçants qui ont payé les prix suivants: low common à $4 50, good superfine $7 50, do de choix $8, fair extra $10, good extra $12 le baril. Les prix ont penché en faveur des acheteurs, durant la semaine.

MAÏS.—Les approvisionnements de maïs sont faibles et l'article est en bonne demande. A cause de la rareté du bon maïs les ventes d'aujourd'hui se sont bornées à 2500 sacs qui ont changé de mains aux prix suivants: jaune 87½ et blanc $1 le boisseau.

AVOINE.—Le marché est plus ferme et les prix plus pleins. Environ 2000 sacs se sont vendus à 52½ et 53 cts le boisseau.

SON.—Le marché est calme et les ventes se sont bornées à 500 sacs à $1 15 les cent livres.

FOIN.—Un lot de 200 balles de foin prime de l'Ouest s'est vendu à $27 le tonneau. Plus tard on a demandé des prix plus élevés.

SAINDOUX.—Il s'est fait quelques demandes de lots ronds, mais aucune vente n'a transpiré. Le prime en tierçons se vend en détail 19 cts et en barillet 21 cts la livre. Un lot de 25 tierçons de prime s'est vendu, il y a un ou deux jours, à 18¼ cts la livre.

VIANDE VERTE.—Le marché est fort calme; les épaules se vendent en détail à 11 à 11½ cts et les côtés 12 cts la livre.

WHISKY.—Le whisky rectifié de l'Ouest se vend en détail $2 30 à $2 34 le gallon.

BEURRE ET FROMAGE.—Les approvisionnements de beurre de toute espèce sont forts et celui du Nord, de choix, est en demande, mais les autres qualités sont calmes. Le beurre du Nord se vend 45 à 60 cts et celui de l'Ouest 30 à 40 cts la livre. Le fromage, qui ne manque pas, est en bonne demande à 23 à 24 cts et le Dairy anglais commande 27 cts la livre.

DIVERS.—Les pommes de terre se vendent à $4 75 le baril, les oignons $2 50 à $4, les pommes $6 à $8 et les cuirs $17 à $18 le baril.

SEL.—Un chargement de 8200 sacs de Liverpool s'est vendu à des conditions privées. La dernière vente de chargement, rapportée, a eu lieu à $1 32 le sac.

CAFÉ.—Durant la semaine, il s'est vendu de première main 3806 sacs de Rio à 21 à 21½ cts la livre, en or, droits payés. Nous cotons le fair à prime 20 à 20½, la qualité de choix 21 cts en or et droits payés. Stock en mains 16650.

mer. Il y a une bonne demande pour l'intérieur et les commerçants y font des moyennant 24½ à 27 cts, livré en monnaie courante, pour le Rio ordinaire à prime.

FRETS—Le fret du cabotage est fort calme et les taux en sont presque nominaux. Le fret pour l'étranger est plus ferme avec des taux qui ont une tendance vers nos chiffres les plus élevés. Les taux sont ½ cent par livre de coton sur vapeurs pour New York et 50 cts le baril de farine, ¾ cent par livre de coton sur vapeurs pour Boston, 1 c. sur vapeurs pour Liverpool, 9/16 à 5/8 sur voiliers pour Liverpool et 1 1/4 à 1 3/8 pour le Havre.

Marché aux bestiaux.

Jefferson City, 14 avril.

Arrivé dans la semaine—272 bœufs de l'Ouest, 306 bœufs du Texas, 304 cochons, 1291 moutons, 311 veaux et vaches à lait.

Vendu—418 bœufs de l'Ouest, 280 bœufs du Texas, 1251 cochons, 1282 moutons, 280 veaux et 69 vaches à lait.

A vendre—169 bœufs de l'Ouest, 160 bœufs du Texas, 353 cochons, 3439 moutons, 21 veaux et 44 vaches à lait.

Bœufs de l'Ouest, de choix, par liv. nette	14 à — 17
do do 2me qualité, par liv. net	12 à — 14
do do 3me qualité, par liv. net	10 à — 12
Bœufs du Texas de choix, par tête	50 à — 60
do do 2me qualité, par liv. net	[illegible]
do do 2e qualité, par tête	35 à — 40
do do 3me qualité, par tête	25 à 30
do do inférieurs, par tête	20 à — 25
Cochons de l'Ouest, par liv. gr	8 à — 11
do du pays do	7 à — 9
do do	7 à — 8
Moutons de choix, par tête	6 00 à 8 00
do en lots, par tête	4 00 à 5 00
Vaches à lait, de choix, par tête	60 à 100
Veaux, par tête	10 à 14 00
do de lait, par tête	7 00 à 12 00
do d'un an par tête	10 00 à 14 00

Nueva Sociedad Lusitana de Beneficencia de la Nueva Orleans.
ENTIERRO.
Los miembros de la dicha Sociedad se reunirán, hoy, a las tres de la tarde, á la esquina Grande Hombres y Campos Eliseos, para asistir al entierro del hermano WILLIAM KNIGHT, natural de Londres, que falleció ayer, á la edad de 46 años.
Por órden del Presidente, A. A. MARCHAND, Secretario. 14 avril

Nouvelle Société Lusitane de Bienfaisance de la Nlle-Orléans.
Avis d'enterrement.
Les membres de cette Société sont priés de se réunir aujourd'hui, au coin des rues Grands Hommes et Champs Elysées, cette après-midi, à trois heures, pour assister aux funérailles de leur frère, WILLIAM KNIGHT, né à Londres, décédé hier, à cinq heures du soir, à l'âge de 46 ans.
Par ordre du Président,
14avril A. A. MARCHAND, secrétaire.

ATTENTION.

M. E. Scott, encanteur, fait plusieurs ventes, au No 34, au coin des rues Magasins et Natchez. Voir aux annonces.

L'attention du commerce est appelée sur la vente à l'encan, sans réserve, de tout le stock de M. G. Bordino, consistant d'eaux-de-vie, absynthe, anisette, champagne, sherry, madère, petits pois, savon, huile, sucre, &c., &c. qui doit avoir lieu, aujourd'hui à 10 heures et demie A. M., à son magasin No 71, rue de la Vieille-Levée, par B. Turpin, encanteur.

M. J. P. Bofosse, encanteur annonce au public que la vente de la cargaison de la goëlette Lavergne oranges, limons, noix, vins, &c. au pied de la rue des Ursulines, de continuera cette après-midi, à 4 heures si le temps le permet. M. Bofosse vend également au magasin [illegible] du bâtiment amarré juste au-dessous de la rue des Ursulines.

VENTE DE DROGUES.

La continuation de la vente du stock de la Pharmacie de M. E. Jourdan, au coin des rues Marchés et Tchoupitoulas aura lieu LUNDI prochain, 16 courant, et les jours suivants jusqu'à la clôture du stock.

Des CATALOGUES seront prêts à être livrés aux acheteurs à partir de SAMEDI, à midi, en s'adressant au Bureau de l'encanteur, No 84, rue de Chartres et à la Pharmacie. RENÉ OUTIERREZ, encanteur.

Tableaux à l'huile.—MM. Montgomery frères vendront à l'encan une précieuse collection de 265 tableaux à l'huile, jeudi, vendredi et samedi 19, 20 et 21 avril. Elle se compose en partie de chefs-d'œuvre sortis des ateliers de [illegible], Hartwick, Somers et autres artistes également célèbres. Ces tableaux seront exposés à partir de lundi, 16 avril au Magasin Hall, où la vente aura lieu et où le public peut aller les examiner gratis jusqu'au dernier jour de la vente.

DÉPART POUR LE HAVRE.
MARDI, 16 avril sans remise,
La barque française BORDELAIS, sera au wharf du gouvernement lundi et partira positivement Mardi 17 avril. Les passagers sont priés de se trouver à bord. Il n'y a aucune autre vente que [illegible].
S'adresser à bord. W. R. BUDDENDORFF.

Quartier-général de la Division militaire du Golfe.
Nlle-Orléans, Louisiane, 11 avril 1866.
ORDRES GÉNÉRAUX No 6.
Toutes personnes s'embarquant à la Nlle-Orléans, Louisiane, pour les ports de Vera Cruz, Tampico ou Matamoros, devront d'abord obtenir une passe du maréchal-prévôt général, au quartier-général de cette Division, lequel prendra toutes mesures qu'il jugera nécessaires pour exécuter le présent ordre.
Par ordre du major-général P. H. SHERIDAN.
GEO. L. HARTSUFF, Assistant adjudant-général.
Officiel GEORGE LEE, Assistant adjudant-général. 14 avril—15

Vins, Cognac, Fruits, Vinaigre, BOUCHONS, CONSERVES, &c.

En débarquement des navires Atlantic, Auguste et Constancia, venant de Bordeaux.

40 barriques vin rouge....BEGUÉ & Fils PELLÉ; 50 ... J. LACOSSE; 50 ... G. BONIOL J. CAZALET; 50 ¼ b'ques vin blanc....MARTILLAC; 10 ... CLOS MONTAGNE; 300 caisses vin rouge....L. DE SEGUIN; 100 ... FRONSAC; 200 ... CLOS MONTAGNE; 70 ... blanc....MARTILLAC; 200 ... CERISES A L'EAU-DE-VIE; 100 ... FRUITS assortis; 100 ... PECHES; 50 ... PRUNES; 50 fûts VINAIGRE, CESSAT Ainé; 100 caisses ...; 12 balles BOUCHONS; 100 caisses 100½ boîtes Sardines....J. PENEAU; 50 ... Petits-Pois....RONDENET; 30 ... Champignons; 20 ... Cèpes; 20½ pipes Cognac....PELLEVOISIN; 10 ... Cognac; 10½ ... Cognac....OTARD DUPUY.
A vendre par J. BAILLY BLANCHARD Jr. 14avril 33 & 64, rue Vieille-Levée.

Argent perdu.

Il a été perdu par le nommé WARNIER LEON, aveugle, une somme de $100, dont un billet de $50 et $10 et deux de $20, en sortant de la rue St Charles, montant par la rue du Canal et la rue Dauphine jusqu'à la rue Bienville, No 136, sa demeure. C'était tout ce que le malheureux avait économisé pour payer son passage pour retourner en Belgique. On récompensera la personne qui rapportera la somme au No 136, rue Bienville. 14avril—3

Demande de bonne d'enfants.

On demande, au No 12 de la rue Dryades, entre Canal et Commune, une femme d'un âge mûr, pour prendre soin d'un enfant de deux ans. On exigera les meilleures recommandations. 14avril—1

ATTENTION!
PIERRE MATHOUILLET prévient les consommateurs et connaisseurs de la Nouvelle-Orléans qu'il vient d'ouvrir au No 65 de la rue St-Louis, entre Royale et Bourbon un magasin de vins et de liqueurs, en gros et en détail. Des vins de 75 sous le gallon et au-dessus, de 15 sous la bouteille et au-dessus. On trouvera chez lui Cognac, Whisky, Brandy, articles de groceries, café en grain et café moulu, (Java, Havane et Rio) chocolat, etc. Tous ces articles sont vendus au-dessous du cours. 14 avril—6

CHAMPAGNE.... CHAMPAGNE.
CHS. FARRE, Reims,
FOURNISSEUR des Cours de France, de Prusse, d'Espagne et du célèbre Wellington Club à Londres.
Vins de Sellery, Cabinet et Grand Vin Impérial, à vendre au débarquement du B. C. Winthrop, en lots au gré des acheteurs, par J. J. HERR. 14 avril Coin Gravier et Levée

BLANCHIN & GIRAUD,
63, VIEILLE LEVÉE.
En débarquement des navires Atlantic, Constancia et Jupiter, de Bordeaux: 210 barriques vin rouge Castelnocroa; 40 do do blanc; 50 demi barriques vin blanc; 2500 caisses vin rouge St Loubes; 400 do vin blanc; 250 do vin rouge St Julien supr; 40 futailles eau-de-vie Armagnac; 30 caisses, 100 quarts boîtes sardines Nantes; 20 do 100 demi do do. En magasin: 200 paniers huile olive Plagniol; 180 caisses vermouth Noilly Prat; 50 do absinthe Noilly Prat; 25 quarts Burgundy Port; 100 do madère.
A vendre à bas prix. 13 avril—15 2l p. sem.

CAFÉ RIO.
H. T. LONSDALE
COURTIER DE CAFÉ.
134 ......Rue Gravier......134
ANNONCE à ses anciens amis et clients qu'il a en magasin
10,000 sacs de café Rio,
de bonne et de première qualité, qu'il vendra, comme par le passé, en lots de 50 sacs et davantage, au gré des acheteurs. 14avril—1m

Marchandises sèches
AU PLUS BAS PRIX DU MARCHÉ
POUR CAUSE DE LIQUIDATION,
Au magasin de
L. ETERNOD,
Rue de Chartres, entre Hôpital et Quartier, No 315:

A FIN de liquider mon stock du dit magasin, pour cause de formation de société et de transfert du magasin, j'offrirai en vente à mes clients de la ville et de la campagne, ainsi qu'à tous ceux qui veulent profiter du BON MARCHÉ, à partir du 13 courant jusqu'au 1er avril, un assortiment complet de marchandises sèches telles que: INDIENNES de saison à 15 cents la yarde; COTON blanc qui valait 45 cents, à 30 cents; BAREGE broché sole à 40 cents; TOILES à drap 10/4, 11/4 et 12/4; Et une foule d'autres articles trop longs à énumérer. L. ETERNOD.

AVIS DE SOCIÉTÉ.
LES soussignés ont formé une société, qui datera du 1er avril prochain, pour le commerce des MARCHANDISES SÈCHES EN GÉNÉRAL. Le magasin que tenait M. Eternod, dans la rue de Chartres, No 315, sera transporté, par la nouvelle société, au coin des rues Bourbon et Ursulines. La succursale restera au coin des rues Bourbon et Ursulines.
LOUIS ETERNOD, MANUEL CRESSY.
Nouvelle-Orléans, 13 mars 1866. 13 mars—1m

Grocerie en gros et en détail.
N. QUIAZZARO et G. E. ANSELMI, rue de la Levée, No 22, entre St Philippe et Dumaine, ont constamment en main un grand assortiment de Vins, Eaux-de-vie et Liqueurs, Huile, Vermicelli, Macaroni, et généralement tous les produits d'Italie. Aussi, un grand assortiment de Riz Créole, qu'ils vendront au plus bas prix du marché. 15mars—1m

DEMANDE.
On demande UN BON DOMESTIQUE DE MAISON pour entrer en service tout de suite. S'adresser coin Esplanade et Bourbon. 15avril—1 Toutain Bains.

LIBRAIRIE DE A. BALU.
REÇU:
AUGUSTE NICOLAS—Etudes Philosophiques sur le Christianisme (17ème édition). La Vierge et le plan divin, nouvelles études philosophiques (ouvrage nouveau, 5ème édition).
BOUILLET—Dictionnaire d'histoire et de géographie (nouvelle édition).
VICTOR HUGO—Les Travailleurs de la Mer.
GEORGE SAND—Monsieur Sylvestre.
ALEX. DUMAS—La San Felice ou Souvenirs d'une favorite (ouvrage complet).
ARSÈNE HOUSSAYE—Le Roman de la Duchesse.
CAPENDU—Le Mât de Fortune.
Mlle DE LA JOLAIS—Education des Femmes.
PAUL DE KOCK—La Dame aux trois corsets.
F. ZACCONE—Une haine au Bagne.
A. MADNE—Hygiène de la vue (ouvrage nouveau).
RAGON—Tuileur général de la Franc-Maçonnerie—1 gros volume in-8o. Orthodoxie Maçonnique, suivie de maçonnerie occulte. Rituel de l'apprenti-maçon.
TEISSIER—Manuel général de la Maçonnerie avec planches.
DESBAROLLES—Mystères de la main révélés et expliqués.
HERING—Médecine homœopathique domestique.
Grand assortiment de Brochures in-4o et in-12, œuvres complètes de Alex. Dumas père et fils, E. Sue, G. Sand, P. de Kock, P. Duplessis, F. Féval, Balzac; assortiment de musique Lory; ouvrages de classe en français et en anglais; pièces de théâtre, &c. &c.
En vente chez A. BALU, 30, rue de Chartres. 14avril—4t

A LOUER,
Le vaste hôtel à Mandeville connu sous le nom de LAKE SHORE HOTEL.
Pour prix et conditions, s'adresser à BOULÉ & COPPENS, No 91, rue Royale, Entre Conti et St Louis. 6 avril—10, 14, 17, 19, 21

ANTOINE DUBUC,
Secrétaire de la Fabrique de l'église St-Louis de la Nlle Orléans,
Bureau No 20, PLACE St ANTOINE
QUI, depuis vingt-cinq ans remplit les dites fonctions et de sa qualité sus-dite s'occupe de l'entreprise des enterrements et services funèbres, informe le public et ses amis, ainsi que ceux de M. JEAN BONNOT, qu'il a intéressé dans l'entreprise sus-dite, qu'ils tiennent un magasin tout ce qui concerne les funérailles en général.
ANTOINE DUBUC..............JEAN BONNOT
J. BONNOT & CO.,
Magasin de Pompes Funèbres, situé rue Ste Anne, entre Chartres et Royale,
—Et établi depuis plus de vingt-cinq ans—
Dépôt de cercueils métalliques et bois de toutes sortes admirablement garnis, et aussi cercueils métalliques de forme carré, long de la fabrique de Crane, Breed & Co, de Cincinnati, richement ornés et garnis de magnifiques montures argentées d'un fini parfait et supérieur, et incomparable comme perfection. On y trouve aussi grande et petite corbillards, voitures, ainsi que tout ce qui, en général, concerne les enterrements.
—Etablissement—
61............RUE STE-ANNE............61
5mars—3m. Mpa, M.J.S.

VACCIN.
MADAME MAURY (sage-femme) informe les dames qu'elle vaccine le mercredi et le lundi de chaque semaine, à midi, à son domicile, rue Bourbon No 214, entre St-Philippe et Dumaine.
Consultations de 2 à 4 heures P. M. 31mars—1m M Vat.S—PP

Avis de Bureau de Poste.
JUSQU'A nouvel ordre, les malles seront fermées au bureau de Poste de la Nouvelle-Orléans, comme suit:
Les malles du Nord et de l'Est, par la voie de Mobile, tous les jours à 3 heures et demie de l'après-midi, excepté le dimanche, où la fermeture a lieu à 11 heures du matin.
Les malles de l'Ouest, par le chemin de fer de Jackson, tous les jours à 5 heures du matin.
Les malles de Brashear, &c par le chemin de fer des Opelousas, tous les jours, excepté le dimanche, à 6 heures du matin.
Les malles de Galveston, Indianola, du Sud et de l'Ouest du Texas, par le steamer Morgan, les mercredis, les vendredis et les dimanches, à 7 heures du matin.
Les malles de Natchez, Baton-Rouge, etc par les bateaux à vapeur Atlantic et Mississippi tous les jours, excepté le dimanche à 5 heures de l'après-midi.
Les malles de la Côte, pour tous les bureaux de Poste jusqu'à Bayou Sara, par le bateau à vapeur Lafourche, les mercredis à 3 heures du matin et les lundis, à 5 heures de l'après-midi.
Les malles pour le Nord Est du Texas et la Rivière Rouge trois fois par semaine, à 4 heures de l'après-midi.
Les malles de la Rivière Ouachita, les mercredis et les samedis à 5 heures de l'après-midi.
HEURES DE BUREAU. Le Bureau de Poste s'ouvre à 8 heures du matin et se ferme à 4 heures de l'après-midi. Les bureaux connus sous le nom de "General Delivery" et "Merchants Delivery" resteront ouverts jusqu'à 7 heures du soir.
LES DIMANCHES—Le Bureau de Poste s'ouvre à 9 heures du matin et se ferme à midi.
R. W. TALIAFERRO, Maître de Poste. 13 avril

AVIS.
Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.
Nlle-Orléans, 12 avril 1866.
Le public est prévenu de ne pas se laisser induire en erreur par le fait que le plan d'arrangement pour une nouvelle organisation de cette Compagnie est placé dans les journaux, comme suite au rapport annuel du Président aux actionnaires.
Il est de plus averti que le dit plan pour une nouvelle organisation n'est nullement approuvé par le Président et les Directeurs de la Compagnie, lesquels croient, au contraire, qu'il est fatal aux intérêts des Etats de la Louisiane et du Mississippi, à ceux de la ville de la Nlle-Orléans et à ceux des actionnaires.
14avril JNO G. GAINES président.

AUX PEINTRES.
5000 LIVRES BLANC DE CERUSE, UNION PUR, en barillets de 25 50 et 100 livres.
—Aussi—
20 Bbls. Huile de Lin,
venant d'être reçus.
A vendre par CUSACHS & OGDEN, Encoignure Royale et St Philippe. 12 avril—1m PP

LUNETTES.
LES personnes dont la vue est affaiblie trouveront chez C. DUHAMEL, rue de Chartres, des verres qui les aideront et les soulageront.
M. Duhamel recommande particulièrement ses verres cylindriques achromatiques, qui une expérience de plusieurs années a démontré être les plus utiles aux yeux et qui sont d'autant plus reconnus que tous ceux qui s'en servent apprécient. Il engage aussi le public à considérer qu'il est d'une grande importance que les lunettes soient choisies avec soin et d'une manière générale plutôt grand. Il est bon de choisir dès le prendre les lunettes, à des opticiens qui ont une longue pratique dans cette partie. Sa maison, fondée depuis plus de 20 ans à la Nlle-Orléans, le repère que le patronage qu'on lui a toujours accordé ne lui fera point défaut.
Les verres en cristal de roche (Cailloux) et les verres fins de Paris sont spécialement fabriqués pour lui, ce qui garantit la qualité.
Les montures de lunettes et les pince-nez en or sont vendues de confiance et portent la marque de la maison.
Jumelles de théâtre, longues-vues terrestres et pour la marine, instruments d'arpentage, instruments pour les électromagnétiques et de tout ce qui appartient en général aux stéréoscopes et des instruments magiques ... composés du magasin.
Lunettes en gros pour le commerce.
Atelier pour les travaux en optique.
Réparation de toutes sortes d'instruments.
Maison d'achat et commission à Paris, rue Lamartine, No 29. 12 avril—1m PP

AVIS.
LE soussigné, légataire universel et exécuteur testamentaire de feu Olivier Blineau, ayant de son devoir de mettre en garde tous ceux qui pourraient avoir l'intention d'acheter un certain billet, souscrit en faveur de M. G. de Ferriet, échéant lundi le 16 avril 1866, lequel a été saisi entre les mains du Greffier de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, et décrit dans l'annonce comme suit: Bon pour treize mille piastres payable au 16 avril 1866, à son ordre, pour valeur reçue.
Nouvelle Orléans, 14 décembre 1865.
Signé BLINEAU.
Le soussigné ne reconnaît pas la validité dudit bon comme dû par feu O. Blineau et en contestera le paiement. A. CARRIÈRE. 14 avril—5

LE SOUSSIGNÉ
Annonce à ses amis du Sud qu'il a été nommé agent pour la vente des VINS de
MM. CRUSE & FILS FRERES,
DE BORDEAUX, qui, encore fait de nouveaux arrangements pour l'IMPORTATION DIRECTE à la Nouvelle-Orléans.
Depuis la guerre cette maison a acheté et possède aujourd'hui SEULE!
Le Château PONTET CANET,
Le Château BOULIAC,
Le Château LAUJAC.
La supériorité des vins de MM. CRUSE & FILS FRÈRES est tellement connue, qu'elle n'a pas besoin de recommandations. B. E. CASTENDYK.
1er avril—4 sem. Rue du Camp, No 94.

CIGARES DE LA HAVANE,
Importés par le Salvador et le Mexico.
164,000 tels que Regalia Londres, Reg. Britanica, Reg. Espartero, Chicas, Reinitas, Conchitas, Londres finos, Trabucos flor, Conchas flor, &c, &c.
(PARA USTED.)
20 barils de cigarettes de cette fameuse marque Cigarettes de la HONRADEZ telles que Embotquillados, Bellezas, Enbo-gabogos, Hortidéres, Trompetillas, ainsi que 500 livres de Picadura de la même fabrique. Ces marchandises seront vendues en telle quantité qu'il plaira aux acheteurs.
Conditions libérales. CH. FLUCHE.
Bourse des Marchands et Encanteurs, Room No 20. 14avril—10

Domestique.
ON demande une domestique, rue St-Philippe, No 86. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. 14avril—3t

On demande
UNE BONNE CUISINIÈRE et une domestique pour faire le ménage, chez Mme SOPHIE, 35 rue Royale. 14avril

Aux ouvrières en robes.
ON demande de bonnes ouvrières en robes, de suite, 150 RUE CANAL. 14avril—5—PP

DEMANDE DE DROGUISTE.
On demande un BON COMMIS vendeur dans une DROGUERIE.
S'adresser à CUSACHS & OGDEN, Encoignure Royale et St-Philippe. 7 avril—5 PP

TAXES. LICENCES.
A dater de LUNDI prochain, 9 avril les Taxes et Licences dues à la ville et arriérées seront perçues, au No 70, rue St. Louis, de 8 heures A. M. à 3 heures P. M.
E. BERMUDEZ, Avocat assistant de ville. 6 avril—10

VINS et EAUX-DE-VIE.
MANUEL,
IMPORTATEUR de vins, eaux-de-vie, sardines, huile, etc.; le tout vendu à des prix qui défient toute concurrence. On trouvera aussi les eaux-de-vie du pays, le whisky, brandy, rhum. Aperçu de quelques prix: Bordeaux au baril, à $36, whisky, brandy, eau-de-vie de France, à $1 75 le gallon.
50, RUE DUMAINE,
entre Chartres et Royale. Ouvert tous les jours de huit heures du matin à six heures du soir. 1avril—1m

1866 . PRINTEMPS . 1866
W. DAUPHIN,
66.......RUE DE LA DOUANE.......66
IMPORTATEUR DE
ARTICLES DE MODE,
ARTICLES EN PAILLE
ET
VARIÉTÉS.
15mars—1m PP

AVIS.
LE DÉPART l'honorable de Messieurs ALEXANDRE FRANKS, L. D. [illegible], E. COHEN, WILL et ALEXANDRE LEVY sont chargés de notre procuration générale.
Nlle-Orléans, 3 avril 1866. [illegible] & MARKS.

ORGUE-ALEXANDRE.
On vendra à l'amiable un bel ORGUE-ALEXANDRE ayant dix jeux, propre à la musique de salon et à la musique d'église. L'instrument est en parfait état et est de qualité supérieure.—S'adresser de 9 heures à midi, rue Royale, No 168. 8avril—7

GERMANIA
Compagnie d'Assurances,
DE LA NOUVELLE-ORLEANS
Bureau No 122, rue Gravier, entre St Charles et Camp.
Capital $300,000,
Avec privilège de le porter à $500,000.
CETTE Compagnie assure contre l'Incendie, les risques de Mer, de Terre et de Rivière, elle rend 20 pour cent comptant sur les primes aux assurés de la place.
C. F. FORSTER, Vice-Président. D. MICHEL, Président.
E. MAIER, Secrétaire.
Directeurs:
J. H. Eisner, W. B. Schmidt, F. A. Luling, G. Bruhn, E. Zahariaz, Thos Schorr, H. F. Klumpp, C. E. Forner, F. Fink, H. W. Schwartz, D. Michel, Aug. Koenig, F. Wintz, Geo. Merz, Louis Schwarz, G. L. L. Mayer, Chas Hendix, Chas Loeffler, H. Rhein, L. F. Reyle, C. H. Koerbendick, Julius Hoerner, F. Biebert, E. Clévra.

Modes et Nouveautés.
LA MAISON DEBREE
Ayant complété son assortiment de marchandises pour le printemps, annonce à sa clientèle que tout le stock sera vendu vingt-cinq pour cent au dessous du prix de la place.
L'assortiment se compose de RUBANS HAUTE NOUVEAUTÉ, CHAPEAUX paille et crin nouveautés, FLEURS, PLUMES COURONNES en très beau choix, GANTS, MITAINES DENTELLES valenciennes, guipures, Cluny et Blonde; TULLES, BOBINET à mouches, PARASOLS—ARAPLUIES ORNEMENTS et GARNITURES en grande variété, et toutes les fournitures à l'usage des modistes.
Savril—1m 49, rue Bienville, au Premier

Vins blancs! Vins blancs!
En débarquement des navires Auguste, Jupiter et Constancia, de Bordeaux:
45 barriques VIN ROUGE "Brana"; 34 do do "Côtes de St-Jean; 20 do do "Verdelais"; 30 caisses VIN ROUGE Bégadan Bas Médoc; 25 demi barriques VIN BLANC "Preignac"; 12 do do "Côtes de Marsac"; 10 do do "Côtes de Blaye".
A vendre par CÉSAIRE FASSY, 11avril—1t 23, rue St-Louis.

Vins, Absinthe, Sardines et Fruits.
En débarquement des navires Constance Auguste et Jupiter, de Bordeaux
40 barriques VIN ROUGE Roussillon; 24 do do St-Macaire; 60 do do St-Loubès; 20 do do Côtes de Bourg pour malades; 125 caisses do Ste-Foy; 100 do do Bourg; 1000 do do Graves d'Ambarès; 200 do VIN BLANC Graves de Portets; 100 do ABSINTHE Ed. Pernod; 65 do CERISES à l'eau de vie; 21 do FRUITS au jus.
EN MAGASIN:
20 demi barriques VIN ROUGE Côtes de Bourg; 2000 caisses do Graves d'Ambarès; 100 do do Blanquefort; 100 do ABSINTHE Ed. Pernod; 300 do SARDINES [illegible].
A vendre par J. & J. TARDOS, 12avril—M.P.P. 63, rue Vieille Levée.

Fusils! Fusils!
300 FUSILS DE CHASSE,
Fabriqués de St Etienne, et garantis,
A vendre en quantités au gré des acheteurs, par J. & J. TARDOS, 12 avril—M PP 63 rue Vieille Levée.

Sardines! Vins! Vinaigre! Fruits! &c.
180 caisses de 100½ boîtes SARDINES, marques supérieures; 50 caisses de 100½ boîtes SARDINES, marques supérieures; 150 barriques VIN rouge, marque P. Clermont & Co; 20 do VIN blanc do do do; 30 barils VINAIGRE do Menier; 70 caisses FRUITS assortis à l'eau-de-vie, marque Bolinne; 40 caisses FRUITS au jus, assortis, marque Dulines; 25 caisses CORDIAUX assortis, articles supérieurs; 1500 caisses VIN rouge, marque Clermont; 15 balles de 15,000 BOUCHONS assortis; 140 paniers ANISETTE, marque Marie Brizard.
En débarquement des barques Auguste et Jupiter, arrivés de Bordeaux.
A vendre par PIAGGIO FRERES, Rue de la Vieille Levée, No 62 et 64. 12avril—12,14,16avril

EN débarquement des navires Auguste et Constancia, venant de Bordeaux:
1000 caisses vin rouge St Julien Médoc; 200 do vin blanc Haut Sauterne; 200 do vinaigre de vin blanc; 50 barils vinaigre de vin blanc; 200 do boîtes sardines à l'huile et aux truffes; 100 do boucauts bouchons, assortiment au naturel; 300 do sardines aux préserves et aux légumes; 300 do boîtes sardines à l'huile; 200 do 100½; 100 do truffes noires et pâtés truffés; 30 paniers anisette de Marie Brizard; 100 caisses absynthe Suisse E. Pernod; 20 do moutarde et variantes de Louit Frères; 10 barriques vin rouge St-Julien Médoc.
A vendre par ANT LANATA, 12 avril—6 et 11, rue Jefferson.

Macaroni! Vermicelli! Huile!
EN débarquement du navire Giovannino, venant de Gênes:
500 caisses macaroni d'Italie; 250 do vermicelle do; 50 barils semoule assortie; 50 caisses macaronis de Bologna; 10 do do manne; 50 barils graines de Canarie; 100 caisses biscuits de Gênes; 100 cruches eau de fleur d'oranger; 10 caisses vin d'Asti Tosan; 1000 paniers huile Bondaud 22 et 11 onces.
A vendre par ANT. LANATA, 12 avril—6 et 11, rue Jefferson.

Fromages absinthe: kirsch, etc.
50 fromages de Gruyère marque J. L. Martin; 50 caisses de Liqueur fromage frais de Hollande; 150 fromages Pâte Grasse, fantaisie; 100 caisses absinthe marque E. Pernod; 50 caisses kirsch, marque E. Lecoultre; 10 barils citrons confits de Corinthe; 50 sacs graines d'anis.
En débarquement du steamer Car Bus, arrivé de Liverpool, à vendre par PIAGGIO FRERES, 12 avril—6 Vieille-Levée, Nos 62 et 64.

Eaux-de-vie. Eaux-de-vie.
A VENDRE PAR
A. ROCHEREAU & Co.,
Nos 16 & 18, RUE ST-LOUIS.
20 huitièmes EAU-DE-VIE J. HENNESSY & Co; 10 do do CASTILLON 1815; 5 quarts do J. B. GODARD, Cognac; 10 huitièmes do do do; 10 do do HIVERT, PELLEVOISIN & Co; 10 do do J. DESMARIES FILS; 10 do do FIN BOIS; 5 quarts do RAYNAL & Co, 1858; 10 huitièmes do do do; 5 quarts do A. BONNIOT & Co; 10 huitièmes do do; 10 do do ROBERT; 15 do do MERCURY BRAND; 20 do do TAILLASSON 1850; 5 do do do 1815, très-fine; 5 do do CENTRAL SOCIETY 1850; 30 do do do 1858.
—Aussi—
300 caisses des meilleures marques ci-dessus désignées. 8avril—1m

Vin en Bques. Vin en Caisses.
A VENDRE PAR
A. ROCHEREAU & Co.,
Nos 16 & 18 RUE ST-LOUIS.
40 bques Vin rouge, BLAYE, P. DANDICOLLE & Co; 60 do do BACALAN, BLANCHY Frères & Co; 50 do do ST-LOUBES, L. MERIC ainé; 50 do do TRESSES, DUPUY & SAMAZEUILH; 30 do do BOURG, B. BENTÉGEAT; 30 do do PALUS, Supérieur; 20 do do MONTFERRAND, do; 30 demi-bques vin rouge, PALUS de MACAU, JUILLIA; 5 do do DEYRIC MARGAUX.
250 caisses vin rouge, J. J. DUVERGIER Jne & Co; 100 do do ST-JULIEN, E C & C; 50 do do do ½ bout.; 50 do do GRUAU LAROSE; 25 do do CHATEAU-LATOUR; 30 do do très supérieur, différents crûs; 100 do vin blanc.
Nlle-Orléans, le 5 avril 1866 5avril—1m

Huile d'Olive, Vermouth, Sardines, EAU DE FLEURS D'ORANGER, &c.
A VENDRE PAR
A. ROCHEREAU & Co.,
No 16 & 18, RUE ST. LOUIS.
100 caisses HUILE D'OLIVE J. Plagniol—12 bout.; 100 paniers do do do do; 50 do do do do do 24½ bout.; 50 caisses do do do do do; 75 caisses VERMOUTH; 200 do SARDINES différentes marques; 100 do EAU DE FLEURS D'ORANGER, différentes qualités. 5 avril—1m

Champagne! Champagne!
A VENDRE PAR
A. ROCHEREAU & Co.,
NOS 16 & 18 RUE ST-LOUIS.
400 paniers CHAMPAGNE Krug & Co., grandes bouteilles; 200 do do petites bouteilles. Nouvellement importés par les steamers Florida et Corolina via Liverpool. 5avril—1m.

AVIS.
MONSIEUR C. DUHEMEL informe le public qu'il a ouvert une maison de commission, à Paris, rue Lamartine No 29. Il se tient à la disposition des personnes qui voudront bien lui confier leurs achats, à son magasin d'optique, 66, rue de Chartres, jusqu'à la fin d'avril prochain, époque de son départ pour l'Europe. 14 mars—1m

DEMANDE D'OUVRIÈRES.
On demande tout de suite de bonnes OUVRIÈRES EN ROBES, et une bonne PREMIÈRE.
S'adresser à Mme LEONTINE, 187 rue du Canal. Bonnes rétributions. 4avril—5t—PP

CIGARES ET TABAC EN FEUILLES DE LA HAVANE
Reçu par les steamers Marion, Circe et la brick Merry,
250,000 CIGARES
TELS que Media Regalias—Londres—Londres de Corte—Flor de Prensados—Conchas—Regalia de la Reina—Reinitas—Regalia Britannica, &c., &c., des célèbres marques Figaro—Apolo—Cabañas—Bolina—Rubi—Clay—Cabanas—Webster—Yerro de Hoisbold, &c. &c.
20 balles de tabac pour en-veloppes et tripes.
A vendre au plus bas prix du marché par J. GUMA, 1avril—1m 24, rue de la Commune.

CANDIDATURES.
V. GEMOIDAS,
Titulaire actuel, est candidat pour la place de COLLECTEUR de Taxes d'Etat dans le Deuxième District de la Nouvelle-Orléans.—Election, lundi, 7 mai 1866. 8mars

C. B. LANG,
Titulaire actuel, est candidat pour la place de COLLECTEUR de taxes d'Etat dans le Troisième District de la ville de la Nlle-Orléans. 29 mars—tf

POUR LA RÉÉLECTION,
JOSEPH G. BAUM,
Candidat pour la place de greffier de la Sixième Cour de District. 8mars—1m

Marchandises Sèches
A PRIX ENCORE PLUS RÉDUITS,
PAR
C. A. BARRIERE & BRO.,
130, rue du Canal.
VU la grande demande pour nos marchandises, nous continuerons à vendre à prix encore plus réduits notre stock à l'amiable jusqu'au 20 courant. Après ce jour, notre magasin sera positivement fermé, afin de finir l'inventaire pour vendre la balance des marchandises à l'encan.
Nous recevons actuellement des marchandises nouvelles pour la saison par les vapeurs anglais Peruvian, Brazilian, Carolina et Alabama, venant d'Europe, que nous offrons à des prix au-dessous du coût d'importation.
Nous invitons le public à venir examiner notre assortiment, qui est des plus variés.
C. A. BARRIERE & BRO.
3 avril—j. 20 c.—PP En liquidation.

EXCELLENTE OCCASION.
MM. ETERNOD & CRESSY préviennent leur clientèle et le public en général qu'on pouvant ouvrir leur nouveau magasin avant la prochaine semaine, ils continueront à leur ancien local la vente de leur grand assortiment de marchandises de tout genre à des prix excessivement réduits.
—Aussi—
1 caisse Barège à 25 cents la yarde.
1 fardeau de Pointes et Batonades Lama.
9 avril—8 ETERNOD & CRESSY 315 rue Chartres

St-AMAND & St-CYR,
57......rue Bourbon......57
ANNONCENT respectueusement aux dames de la Nlle-Orléans qu'ils viennent de faire l'ouverture d'un assortiment très varié de marchandises de printemps et d'été, achetées à New-York pendant la grande baisse. Leurs prix seront des plus modérés; leur assortiment comprend en partie un grand choix de tissus pour robes, tels que:
Grenadines soie unies, rayées et brochées.
Grenadines laine brodées soie.
Barèges et mousselines.
Lenos à carreaux et à raies.
Organdis et jaconas imprimés.
Percales et indiennes françaises.
Mousselines suisses brodées couleur.
Poil de chèvre à pois.
Batistes et toiles imprimées.
Assortiment complet de toilerie, bonneterie, d'étoffes pour deuil, d'étoffes blanches, telles que—
Jaconas, percales, nansous, mull-mull, Mousselines suisses, bobinet pour moustiquaires.
Châles dentelle, Lama et Cambral.
Indiennes, cotons blancs et écrus des meilleures marques.
Ainsi qu'une grande variété d'autres articles trop longs à mentionner.
18mars—1m St-AMAND & St-CYR, 57 rue Bourbon.

STEVENS & SEYMOUR,
Importateurs et Marchands
DE
PAPIER, FOURNITURES DE BUREAU, BLANCS, LIVRES D'ECOLE, COUTELLERIE, ARTICLE DE FANTAISIE, &c.,
96 et 98....RUE DE LA COMMUNE....96 et 98
(vis-à-vis le City Hotel)
Maison établie en 1838.
Les soussignés appellent l'attention des marchands de la ville et de la campagne sur leur vaste assortiment de MARCHANDISES, appropriées à toutes les branches du commerce. Nous les recevons directement des fabriques américaines et étrangères, ce qui nous permet de vendre à aussi bas prix qu'aucune autre maison. Nous avons en magasin les articles suivants dont la liste est grossie par chaque arrivage:
PAPIERS.
Pour IMPRESSION—de toutes qualités et grandeurs.
A ENVELOPPE—grandeurs diverses.
A ÉCRIRE—anglais, français et américain.
FOURNITURES DE BUREAU—de tous genres.
LIVRES BLANCS—registres, brouillards, journaux, grands livres, &c.
PRESSES A COPIER, ENCRE, CARTES A JOUER, &c.
LIVRES D'ECOLE.
—Grand choix comprenant—
600 douzaines SPELLERS de Webster.
500 do READERS de M. Guffey.
Aussi—ARITHMÉTIQUES, DICTIONNAIRES, GEOGRAPHIES, &c.
Aussi, importation directe de
COUTELLERIE,
FUSILS,
PISTOLETS,
CAPSULES,
CORDES DE VIOLON,
HAMEÇONS ET LIGNES,
PEIGNES, BROSSES, AIGUILLES ET ARTICLES DE FANTAISIE.
Nous offrons ces articles, dont nous avons une grande variété, à aussi bas prix qu'aucune autre maison.
18mars—1m STEVENS & SEYMOUR.

EXTRAIT FLUIDE BUCHU
POUR la faiblesse provenant des abus d'épuisement de la nature, accompagnée de symptômes alarmants, parmi lesquels il faut citer l'indisposition à se mouvoir, la perte de la mémoire, l'insomnie, l'horreur de la maladie, l'aversion des pressentiments de malheurs; une lassitude générale, l'accablement, l'incapacité de profiter des jouissances de la société.
La constitution, une fois qu'elle est atteinte de faiblesse organique, exige le secours de la médecine pour se fortifier; en fortifiant c'est L'EXTRAIT BUCHU DE HELMBOLD dont le succès est immuable. Si l'on se soumet pas à un traitement, il n'y suit la consomption ou la folie.
L'Extrait fluide Buchu de Helmbold
N'est égalé par aucune autre préparation pour les maladies des POUMONS—la chlorose ou la rétention, la suppression des évacuations habituelles, l'ulcération de l'utérus—enfin toutes les affections auxquelles sont sujettes les femmes, soit qu'elles aient connu les excès, des imprudences, qu'elles soient âgées ou sur le déclin.
L'Extrait fluide Buchu de Helmbold
—ET—
L'EAU DE ROSE PERFECTIONNÉE
Chasse du système, complètement et à peu de frais, sans presque aucun changement de la diète, sans inconvénient, toutes les maladies qui résultent d'une existence déréglée. Ce spécifique remplace, dans les cas de ce genre, les remèdes désagréables et dangereux connus sous les noms de copahu et mercure.
Souveraine de l'Extrait fluide de Helmbold
Pour toutes les affections de ces organes—qu'il s'agisse de femmes ou d'hommes, quelle qu'en soit la cause, quelque ancienne qu'elle soient. Le fluide est d'un goût et d'une odeur agréable, l'action en est rapide et c'est un meilleur fortifiant que toutes les préparations d'écorce ou de fer.
Les personnes aux constitutions délicates ou débilitées y ont de cette récours.
Le lecteur doit savoir, que quelque légère que soit l'affection dont il vient d'être fait mention, sa santé, son intelligence et son bonheur s'en ressentent l'effet.
Pour toutes ces maladies, il faut un diurétique.
L'Extrait Buchu de Helmbold est le grand diurétique.
Extrait fluide de Salsepareille, concentré, de Helmbold
pour purifier le sang, chasser toutes les maladies chroniques provenant de l'impureté du sang—le seul remède efficace pour les scrofules, les douleurs et enflures des os, la teigne, l'ulcération de la gorge et des poumons, les pustules, les boutons sur la figure, les dartres, les érysipèles et toutes les éruptions de la peau.
Embellissement du Teint.
Beaucoup des affections les plus graves qui désolent l'humanité proviennent des impuretés qui s'accumulent dans le sang. De tous les remèdes inventés dans ce but de purification, il n'en est pas qui égale
L'Extrait de Salsepareille De Helmbold.
qui nettoie et renouvelle le sang, rend de la vigueur au système et chasse les humeurs qui donnent naissance aux maladies. Il y a longtemps qu'on cherche un remède de ce genre, et aujourd'hui pour la première fois le public en a un sur lequel il peut compter. L'espace nous manque pour produire les certificats qui en attestent les effets, mais l'essai d'un seul flacon prouvera aux malades qu'il possède des vertus supérieures à tout ce qu'ils ont déjà pris.
Deux cuillerées à bouche de l'Extrait de Salsepareille ajoutées à une pinte d'eau équivalent au LISBON DIET DRINK, et une bouteille est égale à un gallon du sirop de salsepareille ou à la décoction.
Ces EXTRAITS sont employés dans l'armée des Etats-Unis dans les hôpitaux d'Etats et les maisons de santé publiques, aussi bien que dans la pratique particulière, et sont considérés comme de précieux remèdes.
Voir les propriétés médicales de Buchu dans les Dispensaires des Etats-Unis.
Voir les importants travaux du Professeur Dewees sur l'exercice de la médecine.
Voir les observations faites par le célèbre Dr. Physic, de Philadelphie.
Voir les observations faites par le Dr Ephraim McDowell, célèbre médecin et membre du Collège royal des chirurgiens d'Irlande, et publiées dans le journal du roi et de la reine.
Voir la Revue médico-chirurgicale publiée par Benjamin Travers, membre du Collège royal de chirurgiens.
Voir la plupart des meilleurs ouvrages de médecine.
EXTRAIT DE SALSEPAREILLE DE BUCHU
Vendu par tous les pharmaciens.
—Dépôt principal—
Entrepôt de Drogues et de Produits chimiques de
HELMBOLD,
594, Broadway, New-York
5 nov—M.P.L.J.—PP

A VENDRE — BONNES PROPRIÉTÉS DANS LA RUE VIEILLE-LEVÉE.
DEUX MAGASINS [illegible] avec dépendances, etc. [illegible] jusqu'à la rue Clinton; un magasin, coin [illegible]
A vendre, à bas prix. GREEN & BLOKE, agents pour la vente de propriétés foncières, rue Gravier, No 166.